

QUADRIMESTRIEL

N° 107

Été 2023

LOU PASSADOU

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION DE BÉDOIN



www.bedoin-mont-ventoux.fr

Bédoin
MONT VENTOUX

SOMMAIRE



De haut en bas :
fontaine des Bruns
et fontaine de
Saint-Estève.

Actualités 4

Les Travaux..... 18

Dossier 19

La vie à Bédoin 22

Histoire, culture & patrimoine 24

Forêt biodiversité environnement..... 27

La rubrique des petits 32

La Vie associative 33

Expression directe..... 38

Le coin des gourmets 39



LOU PASSADOU Journal municipal d'information de Bédoin – Quadrimestriel gratuit – N° 107 ÉTÉ 2023

Mairie : 04 90 65 60 08 – Directeur de la publication : Alain CONSTANT – Rédactrices en chef : Emmanuèle VALERIAN, Dominique VISSECO – Suivi de fabrication : Nathalie EYMERE. Ont participé à ce numéro : les élus municipaux, les agents municipaux et les membres de la commission « Lou Passadou ». Photos : Mairie de Bédoin – Tirage 2 500 exemplaires – Ne peut être vendu – Maquette et impression : Imprimerie MG, 84210 Pernes-les-Fontaines, 04 90 670 670.

Bédoin
MONT VENTOUX

Ces dernières années, les canicules ont montré que le réchauffement climatique n'est pas un scénario de science-fiction mais bien une réalité concrète. Si les États et l'Europe doivent apporter des solutions et dépasser les égoïsmes nationaux, **cela ne dédouane en rien l'échelon local qui a aussi sa part à jouer.**

Au niveau de l'intercommunalité, les politiques en matière de transports et d'habitat sont essentielles pour aller vers la transition écologique : accorder plus de place aux mobilités douces, aux piétons et aux transports collectifs aura un impact majeur pour limiter le réchauffement climatique. Autant de dossiers que je m'emploie, accompagné de mes collègues élus et sous l'impulsion de la Présidente Jacqueline Bouyac, à faire avancer à la faveur de ma délégation au sein de la CoVe.

De son côté, la commune a fait le choix d'agir à plusieurs niveaux. La rénovation thermique de ses bâtiments notamment ceux de ses écoles, des locaux de l'ALSH avec la pose d'une climatisation et le remplacement des menuiseries, de la salle des Jeunes au stade municipal avec l'installation de pompes à chaleur de 7,5kW en lieu et place de quatre radiateurs de 2000 W chacun et qui fonctionnaient 24 h/24, l'installation de détecteurs infrarouges au Centre Culturel, le remplacement du système de traitement d'eau pour la piscine municipale, etc. sont autant d'actions visant à lutter contre le réchauffement climatique mais aussi à maîtriser les dépenses énergétiques.

Il en va de même pour notre éclairage public qui s'équipe progressivement des technologies LED. Son extinction nocturne a fait diminuer de 12 % notre facture entre 2019 et 2022 malgré l'évolution du prix du kilowatt/heure (+ 20 % entre 2019 et 2022) et participe à la préservation de nos écosystèmes. D'autres dossiers et projets sont en cours afin de poursuivre notre engagement en ce sens notamment celui sur l'eau qui fait l'objet d'une large rubrique à travers les pages de cette revue municipale.

Et puis, en partenariat avec l'ONF et les instances, notre forêt communale concentre toute notre attention. **Son reboisement** auquel j'ai souhaité, avec l'équipe municipale, vous associer se poursuit. **La prévention du risque incendie** s'accroît grâce au travail remarquable de nos agents de l'ONF, de nos sapeurs-pompiers et des services de l'État à nos côtés. **Tout est mis en œuvre afin que notre massif soit épargné ainsi que nos soldats du feu.**

Vous l'aurez compris, nous devons continuer à anticiper les besoins à venir : après **l'acquisition des Demoiselles Coiffées, la mise en place de leur protection, le raccordement au canal de Carpentras des bornes de sulfatage à l'usage de nos agriculteurs**, des îlots de fraîcheur, davantage d'espaces natu-

rels, des cheminements doux font déjà l'objet d'études bien avancées. Celles concernant **l'aménagement du parking route de Carpentras et du futur jardin à proximité de la Chapelle Bécarras** témoignent, non seulement, de notre prise en compte des enjeux climatiques mais également de notre implication à accueillir, de façon raisonnée, les flux de touristes.

Depuis quelques semaines notre camping municipal reçoit, dans un cadre environnemental repensé, un nombre croissant de visiteurs. La piscine, ouverte au public depuis le 3 juin, fait déjà bien des heureux parmi les Bédouinains et les visiteurs tout comme la buvette rénovée. D'ici quelques jours les festivités battront leur plein : bel été à toutes et à tous !

Alain CONSTANT, maire de Bédoin
Vice-président de la CoVe

■ *Hommage à Gérard Trappier*



► **C'est avec une infinie tristesse que le village a vécu, le décès de Gérard TRAPPIER, figure locale de notre territoire et fervent défenseur de la cause publique.**

Élu particulièrement apprécié, pleinement investi aux festivités de 1989 à 1995, sous le mandat d'Helen Adam, trésorier et membre du conseil d'administration de l'Office de Tourisme pendant de longues années, il a toujours su préserver envers chacun d'entre nous cette bienveillante attention qui le caractérisait tant.

Sportif, intarissable sur l'OM, il a longtemps œuvré au sein du Racing Club football Bédoin. J'ai souvenir des déplacements dominicaux à travers le département vauclusien, mais aussi de sa droiture quand il officiait en tant qu'arbitre.

À son épouse Hélène, ses enfants, petits et arrière-petits-enfants et toute sa famille, je tiens à renouveler ma profonde affection et mes sincères condoléances. Adessias Gérard.

Alain CONSTANT, maire de Bédoin et le conseil municipal

■ *Restauration scolaire : Le choix d'une tarification maîtrisée dans un contexte inflationniste*

Depuis un an, les agents du service de restauration scolaire ont préparé 20 099 repas répartis sur 143 jours, soit une moyenne de 140 repas par jour.

► **Le tarif de base à 2,80 €, augmenté en 2017, n'a pas évolué depuis le début du mandat 2020-2026.**

En 2022, nous avons constaté une envolée du coût des énergies et la hausse des matières premières, mais aussi la revalorisation légitime du point d'indice pour les fonctionnaires de la fonction territoriale au 1^{er} juillet 2022 de +3,5 %.

Ces différentes augmentations entraînent une forte hausse du coût unitaire du repas, passant de 7,40 € en 2017 à 9,20 € en 2022 soit une majoration de 25 %.

Le prix unitaire du repas comprend les coûts du personnel, encadrement

compris, les matières premières ainsi que les fluides.

Lors de la préparation du budget primitif de la commune, les élus de la majorité ont souhaité maintenir le tarif unitaire du repas à 2,80 € pour l'année scolaire 2023-2024.

Cet effort conséquent de la collectivité en direction de notre jeunesse et des familles bédouinaises éprouvées par la crise économique, permettra de soulager la baisse mécanique du pouvoir d'achat liée au contexte inflationniste.

Pour information, il ressort d'une analyse réalisée au niveau intercommunal que **la commune**

Impôts fonciers

L'équipe municipale a décidé de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2023 :

Taxe foncière bâti (TFB) : 36,5 %

Taxe foncière non bâti (TFNB) : 38,77 %

Taxe d'habitation (TH) : 12,4 %

Les taux communaux n'évolueront pas en 2023, mais la revalorisation nationale des bases locatives cadastrales, calculée à partir de l'indice des prix harmonisés sur la dernière année, sera majorée au vu de l'inflation subie dernièrement.

Par conséquent les impôts sur le bâti seront majorés en 2023 mais cette augmentation ne dépend nullement d'une décision municipale.

L'augmentation moyennée des taux communaux sur l'ensemble des communes françaises est de 1,7 % pour 2023, il était de 1,4 % en 2022.

A Bédoin, l'équipe municipale n'a pas augmenté les taux communaux depuis le début du mandat.

Gilles BERNARD

de Bédoin propose désormais les tarifs de cantine les moins élevés du territoire.

Carole PERRIN, élue déléguée aux affaires scolaires



■ Budget principal de la commune

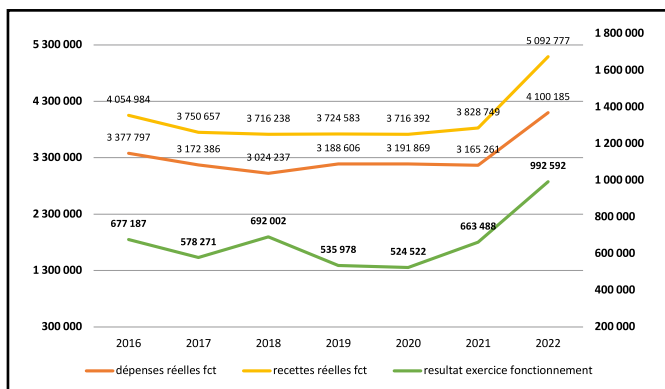
Présentation des comptes administratifs 2022

1. Budget principal – Section de fonctionnement 2022

La section de fonctionnement du budget principal dégage en 2022 un excédent de 992 592 € avec les éléments comptables suivants :

- **Dépenses de fonctionnement: 4 100 185 €**
- **Recettes de fonctionnement: 5 092 777 €**

Nous vous joignons l'historique des dépenses et des recettes réelles des budgets de fonctionnement.



L'augmentation des dépenses et des recettes est due en partie à des écritures d'ordre liées à la vente des terrains au budget annexe lotissement clos des Sables environ 850 000 €.

► **L'excédent de 992 592 € réalisé est le meilleur des 10 dernières années.**

Le contrôle, la gestion financière et la négociation systématique de tous les devis, ont permis d'obtenir un très bon résultat. Les dépenses de fonctionnement se stabilisent malgré :

- L'envolée des coûts de l'énergie
- L'inflation galopante des matières premières
- La revalorisation légitime du point d'indice dans la fonction territoriale de 3,5 %

• Les charges de personnel

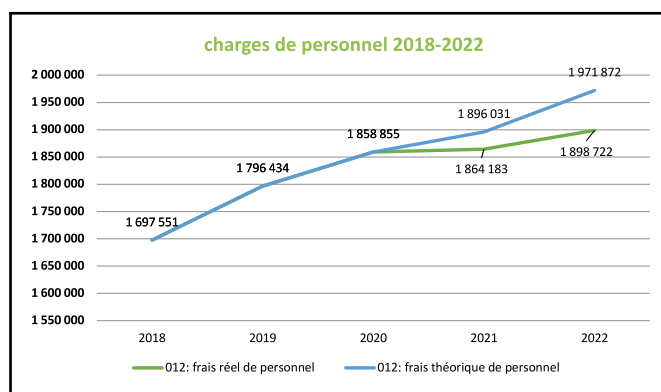
Les charges de personnel sont sous contrôle (+1,9 %), malgré l'augmentation liée aux avancements de grade et à la revalorisation du point d'indice de 3,5 % pour les fonctionnaires territoriaux.

Entre 2020 et 2022, les charges de personnel ont augmenté de pratiquement 6 % au niveau national.

Pour la commune, l'augmentation des charges de personnel est de 2,2 %

Vous avez la projection théorique du coût du personnel avec une augmentation de 2 % pour 2021 puis 4 % en 2022.

En 2022, pour la commune les charges salariales auraient dû atteindre 1 971 872 €, en réalité elles ne sont que de 1 898 722 €, soit une économie de 73 000 €.



	2018	2019	2020	2021	2022
012: frais réel de personnel	1 697 551	1 796 434	1 858 855	1 864 183	1 898 722
accroissement réel de masse salariale		5,80%	3,50%	0,30%	1,90%

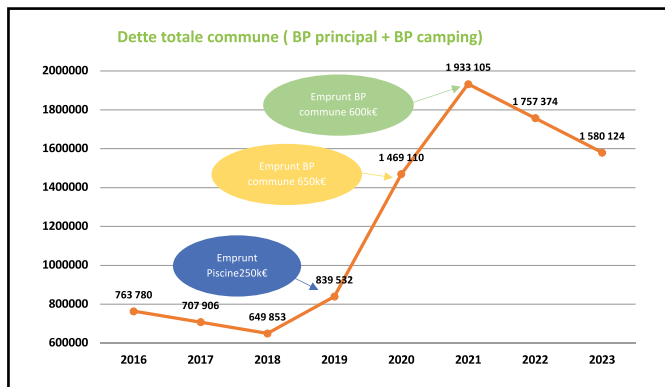
2. Budget principal – Section d'investissement 2022

En 2022, les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 1 382 480,62 € soit 437 € par habitant :

- Acquisitions foncières, terrains des Demoiselles Coiffées: 32 244 €
- Aménagement parking du Moustier: 99 978 €
- Création jardins familiaux et partagés: 20 740 €
- Éclairage public: 28 038 €
- Documents et études urbanisme: 18 658 €
- Études (jardins publics, diagnostic école, AMO aire d'accueil visiteurs, maîtrise d'œuvre station de lavage des pulvérisateurs...): 24 994 €
- Vidéoprotection: 13 482 €
- Rénovation de l'accueil de loisirs: 67 984 €
- Travaux de voirie et réseaux Chemin des remparts: 145 023 €
- Travaux de voirie et réseaux Chemin des Florans: 189 342 €
- Ralentisseurs et réfection entrée du parking de Sainte-Colombe: 30 991 €
- Aménagement/sécurisation Route de Flassan: 108 466 €
- Chalet Manin: 321 896 €
- Restauration église: 29 789 €
- Renouvellement parc de véhicules: 29 609 €
- Équipement des écoles et de la cantine: 30 621 €

3. L'état de la dette totale de la commune (BP principal + BP camping piscine)

Le total de la dette de la commune BP principal + BP camping piscine était de 1 933 104 € début 2021, il passe à 1 580 124 € début 2023. **Nous poursuivons le désendettement de la commune.**



Présentation du budget prévisionnel 2023

1. Budget principal – 2023

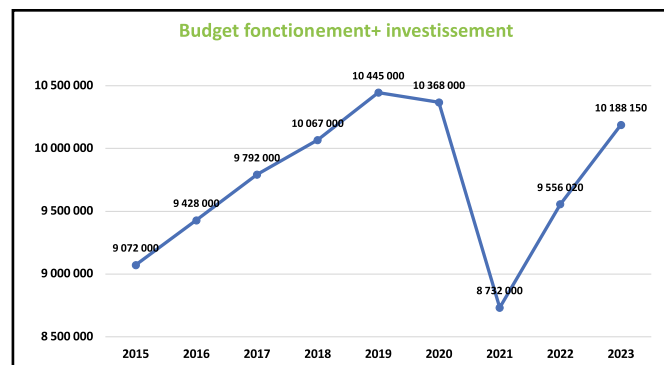
Le budget de la section de fonctionnement s'établit à **5 875 790 €**

Le budget de la section d'investissement s'établit à **4 312 360 €**

Le budget d'investissement est ambitieux, il s'équilibre sans recours à l'emprunt. Les projets sont orientés pour satisfaire **la demande locale et remettre à niveau l'entretien global du patrimoine.**

Après une chute conséquente du budget principal en 2020 malgré les emprunts contractés (650 000 € en 2019 puis 650 000 € courant 2020) afin de payer les travaux lancés sur l'ancien mandat, la bonne gestion financière et la priorisa-

tion des projets permettent d'infléchir la pente du budget principal de la commune.



Liste des investissements proposés sur le budget principal pour 2023 :

En 2023, les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 3 653 941 € soit 1 157 € par habitant, les principaux projets sont :

- Création aire d'accueil pour visiteurs route de Carpentras : 445 200 €
- Résidence autonomie : 495 000 €
- Création jardin public route de Flassan : 360 500 €
- Réfection des vestiaires du stade et aménagements abords : 716 360 €
- Travaux de voirie : 299 600 €
- Création station de lavage des pulvérisateurs : 355 000 €
- Rénovation thermique des écoles : 159 000 €
- Maîtrise d'œuvre travaux du Moustier : 150 000 €
- Aménagement site des demoiselles Coiffées : 60 000 €
- Extension jardins partagés : 13 700 €

■ Élection du premier Conseil Municipal des Enfants !

► Conformément à ses engagements, Monsieur le maire Alain CONSTANT, a fait procéder à l'élection du premier Conseil Municipal des Enfants à Bédoin.

Après une intense campagne électorale, les élèves des classes de CE2 et CM1 de l'école de Bédoin ont d'abord écouté le maire qui a rappelé l'enjeu de cette élection : l'apprentissage et la mise en situation de la vie citoyenne.

Nos jeunes électeurs ont participé aux opérations de dépouillement, accompagnés par des agents municipaux et les élues qui assisteront les nouveaux conseillers municipaux tout au long de leur mandat.

Ce moment solennel s'est conclu par la proclamation des résultats et une première rencontre entre les jeunes élus et leurs aînés.

Nos premiers enfants conseillers municipaux de Bédoin sont : **Julie ADAM, Méline ALPINI, Maïssa DARRAZ, Elio CATTOT, Maël LANGE et Mathis MINARD.**

Ce premier mandat couvrira les années 2023 et 2024. Les rencontres entre les jeunes conseillers municipaux et la municipalité auront lieu au moins 3 fois par an.

Au nom de M. le maire et de l'équipe municipale, nous tenons à féliciter ces nouveaux jeunes élus et leur souhaitons la bienvenue avant de les retrouver prochainement afin de connaître les idées qu'ils auront à partager.



D'ici là, nous leur souhaitons de bonnes vacances scolaires ainsi qu'aux enseignants et aux encadrants. Belle mandature !

Carole PERRIN et Stéphanie CIPOLLA

■ Anticiper le développement touristique pour préserver notre cadre de vie

► Dans le Vaucluse, en raison d'une surfréquentation touristique, des sites arrivent déjà à saturation. C'est notamment le cas du Toulourenc qui, victime de son succès, va voir sa promotion stoppée et les quotas d'accès renforcés.

Inédite, cette situation ne peut que nous alerter.

L'attractivité touristique de Bédoin est bien réelle. C'est une chance pour notre village et donc pour ses habitants, ses commerçants et ses entreprises et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Il n'en demeure pas moins vrai que si le point de bascule vers le sur-tourisme reste difficile à évaluer, il importe de se montrer particulièrement vigilant et de se poser les bonnes questions pour repousser par anticipation le point de rupture, synonyme de non-retour.

Car, face au surtourisme, plus personne n'y trouve son compte : ni les locaux dont le quotidien est bousculé, ni les visiteurs qui s'en détournent.

Sans parler de la dégradation des lieux, bien souvent irréversible.

Vous le savez : notre volonté affichée est de tendre vers un tourisme intégré et harmonieux entre la population locale et nos visiteurs. L'équation d'une gestion durable du tourisme est complexe car elle doit intégrer plusieurs facteurs : ne pas dénaturer, préserver nos paysages de qualité, défendre notre authenticité, notre ruralité aussi, car le risque majeur c'est, à terme, le recul et donc une perte d'attractivité.

Pour cela, il est nécessaire de se montrer visionnaire en procédant à des aménagements pour faciliter le quotidien des locaux et mieux accueillir nos visiteurs.

Cette volonté forte va se traduire par plusieurs projets adaptés :

- Création d'un parking aménagé et végétalisé, route de Carpentras, pour recevoir les visiteurs et spor-

tifs avec des toilettes et autres équipements afin de désengorger le parking de la Vigneronne.

- Sortir le plus rapidement possible du contentieux du parking Saint-Marcellin qui dure depuis fin 2019, afin de disposer des 66 places de parking.

- Mise en place d'une organisation pour redonner du stationnement aux locaux sur les parkings intra-muros.

- Structurer la route entre Bédoin et le hameau Les Bruns : une étude demandée au Département porte sur la création d'une piste cyclable sur ce tronçon. Je défends bec et ongles ce projet car il permettra de fluidifier la circulation jusqu'aux hameaux dans la mesure où les cyclistes seront canalisés.

- Maintenir l'attractivité du village avec la poursuite des animations, le développement commercial et une exigence en matière d'entretien et de propreté du village.

Face notamment au développement du cyclisme de masse avec l'essor des vélos à assistance électrique, notre priorité pour les prochaines années sera de gérer et de préserver les équilibres économiques et touristiques, tout en demeurant extrêmement prévoyants sur le bien-vivre ensemble.

Le défi est passionnant et le manque de prospective et d'anticipation pendant trop longtemps nous impose aujourd'hui de mettre les « bouchées doubles. » Tous ensemble !

Alain CONSTANT,
maire de Bédoin

■ Inauguration du chemin des Florans



► Le 15 avril, les Bédouinains ont vu s'activer des équipes autour du chantier pour aujourd'hui découvrir une zone totalement aménagée et sécurisée favorisant les mobilités douces.

L'éclairage public a lui aussi été repensé en tenant compte des problématiques environnementales et économiques actuelles en passant à la technologie LED.

Les travaux ont été réalisés pour un coût définitif de 225 990 TTC € avec un autofinancement communal de 139 077 € soit 61 % du montant total. Le Département a financé, dans le cadre des amendes de police bonifiées grâce à l'action PMR, à hauteur de 21 000 €. L'État, dans le cadre de la DETR, a participé à hauteur de 65 913 € soit un taux de subventions de 38 %.

Le coût total de ces trois opérations a été de 544 000 € pour la commune sans dépassement.

Grâce à cette réalisation supplémentaire, après la route de Flassan et la rue des Remparts, nous sommes fidèles à nos engagements en particulier sur l'amélioration paysagère, le bien-être et le cadre de vie des Bédouinains.

Patrick EMOND

■ Protection des Demoiselles Coiffées, en concertation avec les Bédouinains



► Le samedi 18 mars, nous avons donné rendez-vous aux administrés de la commune, sur le site des Demoiselles Coiffées, pour échanger sur le devenir du site et sur les aménagements à mettre en place.

Après un rappel bref sur l'histoire des acquisitions et le classement en espace naturel sensible, nous avons recentré les débats sur l'objectif majeur à savoir la préservation des cheminées de fée en stoppant les actions humaines préjudiciables et irréversibles.

La visite *in situ* a permis de définir le positionnement et le type de protection en bois à mettre en œuvre autour des Demoiselles.

Une matinée intéressante avec un public nombreux et sensible au devenir de nos « Belles Demoiselles ».

À l'issue de cette rencontre, une réunion avec le fournisseur local Pic Bois a eu lieu nous permettant de définir précisément notre besoin.

La mise en place des protections

Le coût de cette première opération,

fournitures et pose comprises, s'élève à 32 000 €.

Un arrêté municipal a également été pris afin de réglementer les usages et pratiques sur le site afin d'assurer sa préservation.

Une signalétique temporaire informera sur cet arrêté.



Dans un second temps, il est prévu :

- une signalétique explicative sur l'origine géologique et sur la vulnérabilité du lieu pour informer et sensibiliser ;
- une chicane en bois, posée côté sud, pour empêcher le passage des motos et signaler l'entrée dans un espace naturel sensible ;
- un aménagement du parking.

Cette démarche de protection s'inscrit pleinement dans la sauvegarde, la protection et la valorisation de notre patrimoine naturel, imposant ainsi une politique patrimoniale plus dynamique et élargie.

David MALINGE, élu en charge des études d'aménagement sur ce site

■ Il y a 78 ans, l'Allemagne nazie capitulait...



► Le 8 mai dernier, avec nos jeunes élus qui composent le premier conseil municipal d'enfants de Bédoin, Maïssa DARRAZ, Elio CATOT, Julie ADAM, Méline ALPINI, Maël LANGE, Mathis MINARD, les conseillers municipaux, les corps constitués nous avons participé à une très émouvante commémoration de l'Armistice de 1945.

Les enfants impliqués, devant leurs parents, ont lu le message de l'UFAC avant de déposer, ceints de leur écharpe tricolore, la gerbe de la commune.

M. le maire, Alain CONSTANT, a lu le discours De M. le Ministre des Armées, Sébastien LECORNU, dont l'extrait qui suit résonne à travers l'Histoire.

« ... Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté.

Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés.

Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté.

Vive la République.

Vive la France »

Emmanuèle VALERIAN

■ *Inauguration symbolique du chalet Manin avec l'installation du premier Conseil Municipal des Enfants*

Le 6 mai dernier fera date dans l'histoire de notre commune.

Au moment de couper les deux rubans bleu blanc rouge au chalet Manin, l'émotion était visible sur tous les visages... En effet, depuis 2020 et pour faire suite à l'engagement pris, un groupe de travail élargi s'est constitué afin d'élaborer un projet de réhabilitation avec la maîtrise d'œuvre. L'enjeu étant de rendre à nouveau accessible aux Bédouinçais ce lieu chargé d'histoire et de vie.

C'est donc tout naturellement que nos 6 jeunes élus composant le premier conseil municipal des enfants de Bédoin, ont été officiellement installés dans leur fonction après avoir coupé le ruban inaugural de ce bâtiment communal qui vient, enfin, de retrouver toute son allure. Comment ne pas penser à Hélen ADAM, alors premier magistrat en 1992, qui a su intégrer dans l'héritage de notre village cet endroit que beaucoup considéraient comme magique...

À l'issue de cette cérémonie, accompagnés de la vice-présidente de la région Mme Jacqueline Bouyac, les élus ont fait visiter notre nouveau joyau au public nombreux et attentif. Le chalet Manin, réhabilité et paré de bois de cèdres du Ventoux, offre une réalisation épurée, esthétique qui se fond dans un décor exceptionnel.

Que soient remerciés l'ensemble des intervenants, les élus, les agents municipaux et ceux de l'ONE, les entreprises et bien évidemment nos partenaires financiers institutionnels!

Après l'acquisition des Demoiselles Coiffées, celles des maisons cantonnières de Jamet et de la Grave, la rénovation programmée du jas de Landérots, cette réhabilitation confirme les engagements forts de l'équipe municipale en direction des générations actuelles et futures.

Gilles BERNARD, Premier Adjoint



■ *Le patrimoine du Ventoux à l'honneur! Intégration dans le domaine communal des maisons cantonnières de Jamet et de la Grave.*

Après une première approche par la commune, entre 2014-2015, le prix proposé par le Département était de 32500 € pour la cession des deux maisons.

Le 11 mai 2020, 5 ans plus tard, une relance était effectuée afin que le Conseil Départemental reconsidère sa proposition initiale trop élevée.

Le 17 mars 2021, je proposai au Président du Département de l'époque, une somme de 5000 € à 8000 € pour l'achat des deux unités.

Courant 2022, lors d'une rencontre, à Avignon, la nouvelle présidente du Département Mme Dominique SANTONI validait la somme de 8000 €, somme nettement en deçà de l'estimation initiale des Domaines de 32500 €.

Pour mémoire, la maison de Jamet



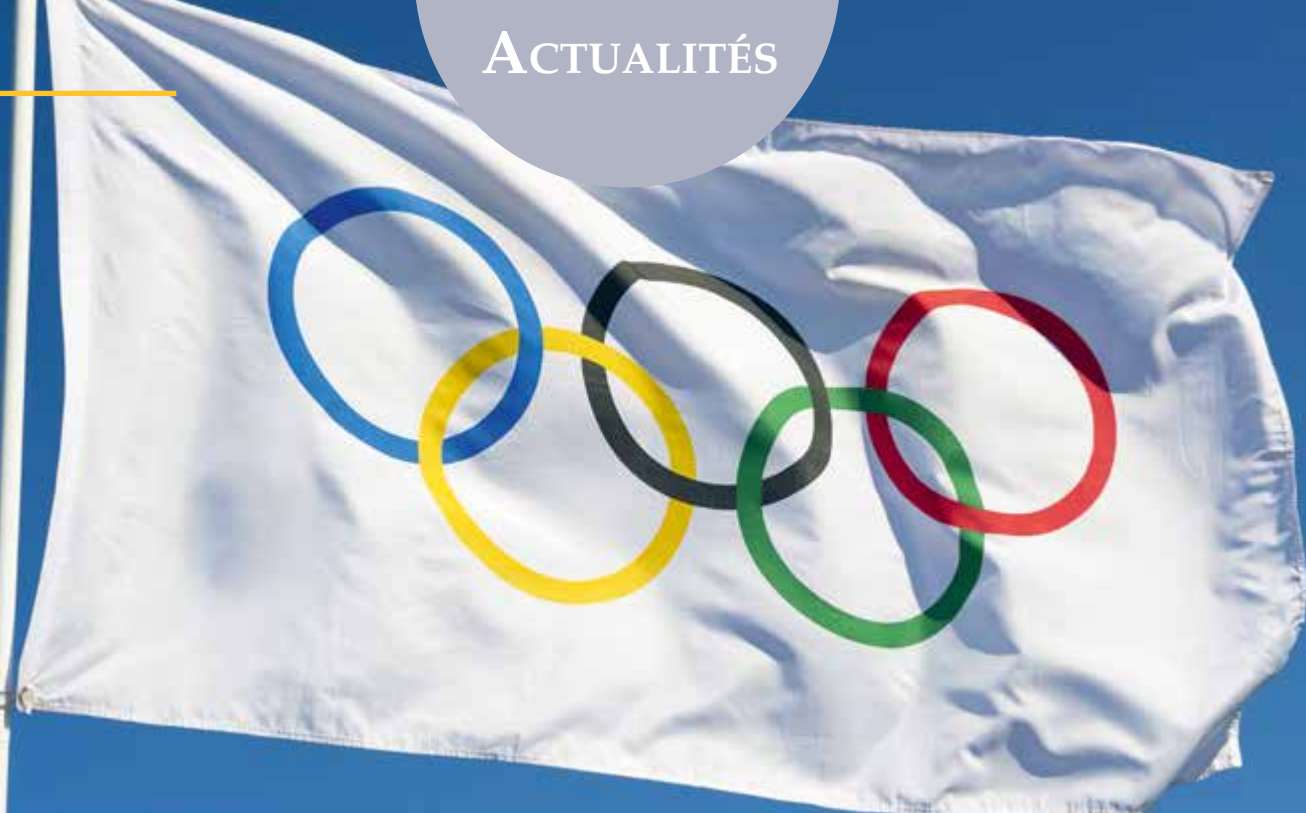
évoque l'histoire des courses de côte du Ventoux et celle de la Grave les savants et explorateurs comme Jean Henri Fabre. **Cette démarche qui se concrétise aujourd'hui est le résultat d'un travail de concertation et de parfaite entente avec l'institution départementale.**

Une double fierté puisqu'elle répond



à une demande des administrés désireux de s'approprier la mémoire de nos aînés et à l'engagement de l'actuelle équipe municipale.

Alain CONSTANT,
maire de la commune



■ *La flamme olympique au sommet... du Ventoux en 2024, une vitrine sur le monde*

Le Conseil Départemental par l'intermédiaire de sa présidente Mme Dominique SANTONI a candidaté courant 2022, au passage de la flamme olympique dans le département. Le 8 septembre 2022, le président du comité d'organisation PARIS 2024, Tony ESTANGUET accitait le passage de cet élément incontournable du cérémonial olympique en Vaucluse. Le 16 septembre 2022 soit 8 jours plus tard, je saisis la Présidente du Département pour une candidature officielle de la commune afin d'accueillir ce symbole fort de l'olympisme et de toutes les valeurs qui y sont associées.



Un courrier confidentiel, m'annonçant que Bédoin et le sommet du mont Ventoux étaient retenus pour le parcours dans le Vaucluse m'a été adressé en début d'année en mairie.

Aujourd'hui, après deux réunions de travail, la flamme passera par le sommet le 19 juin 2024, cette manifestation est entièrement financée par le Département. Bédoin avec ses nombreuses richesses patrimoniales, son histoire, sa culture et le mont Ventoux emblématique de son territoire et de son identité seront à l'honneur. Un moment unique de valorisation avec une couverture internationale.

C'est une réelle satisfaction de voir notre commune associée aux rares sites et lieux vauclusiens choisis pour ce parcours de la flamme olympique.

Pour l'occasion un courrier a été adressé au CIO afin de pouvoir immortaliser ce moment inoubliable sur les pentes de notre géant de Provence.

La devise olympique *Citius, Altius, Fortius*: « plus vite, plus haut, plus fort », inspirée par le père Didon, symbolise les aspirations progressistes du mouvement olympique, tant pour l'athlète, que pour l'Homme et la société.

Alain CONSTANT, maire de la commune de BÉDOIN



■ Réunion publique des quartiers sud urbain et périphérie de Bédoin.

Une belle assistance, samedi 25 février, à l'occasion de la 4^e réunion publique de quartier, les participants nombreux, une fois de plus, ont pu échanger librement avec l'équipe municipale sur l'ensemble des projets en cours et ceux à venir.

► **Le temps des questions/réponses, instant de démocratie participative trop longtemps oublié à Bédoin, a mis en exergue la nécessité de transparence, d'écoute et de concertation que doivent les élus locaux aux administrés.** Un certain nombre de remarques pertinentes de la part des administrés sont régulièrement prises en compte et viennent compléter nos actions quotidiennes sur le territoire.

Respectueux et fidèles à nos engagements, ces réunions nous accompagneront jusqu'à l'issue du mandat.

Emmanuèle VALERIAN



■ Repas des aînés aux Florans

► **Il y avait une ambiance exceptionnelle début mars aux Florans pour les repas offerts à nos aînés de 70 ans et plus!**

Avec une participation record de plus de 350 personnes en trois rencontres, la joie de vivre et de partager ensemble un instant de retrouvailles : vous avez tous été formidables!

Merci au CCAS, pour son implication, au personnel des Florans et à nos chanteurs de Pacific Spectacles qui ont enflammé la piste de danse le samedi 4 mars!

Si vieillir à Bédoin est une chance, c'est vous, participants, qui nous avez offert beaucoup de bonheur!

Éliane BARNICAUD,
déléguée aux seniors



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez des
nouvelles de vos proches



Préférez des activités
sans efforts

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

CCAS

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

À l'approche de la saison estivale, en prévision d'épisodes caniculaires, et afin de permettre un meilleur accompagnement en cas de vagues de chaleur importantes, les personnes isolées, fragiles, malades, âgées ou handicapées de la commune sont invitées à s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables vivant à domicile. Les inscriptions se font auprès du CCAS de la commune, au 04 90 41 72 78.



ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

- 30 JUILLET SEMI-MARATHON DU MONT-VENTOUX**
De 8h à 12H30
-
- 2 SEPTEMBRE VENTOUX CONTRE CANCER**
Mont-Ventoux
- 3 SEPTEMBRE LA MOTO DANS TOUS SES ÉTATS**
Route de Carpentras - 8h/18h
- 7 SEPTEMBRE COURSE CYCLISTE COURSE PÉDESTRE**
9 SEPTEMBRE STICHTING MONT-VENTOUX
15 SEPTEMBRE
Mont-Ventoux
- 16-17 SEPTEMBRE CARDIAC VENTOUX**
Montée du Mont-Ventoux
- 22-24 SEPTEMBRE ULTRA TOUR DU MONT-VENTOUX**
Montée du Mont-Ventoux
- 16 et 23 SEPTEMBRE MONTÉE DU VENTOUX - ELEFUNDS**
???- ??h
- 24 SEPTEMBRE MONTÉE HISTORIQUE DU VENTOUX PHOCÉA PRODUCTION**
Montée du Mont-Ventoux - 8h/19h



FESTIVITÉS

- 1 JUILLET FÊTE DES TERRASSES**
Dans le village
- 4 JUILLET CONCERT DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DES JEUNES DU CONSERVATOIRE D'AVIGNON**
Place de la République - 18h
- 8 JUILLET FESTIVAL DE MUSIQUE AQUI SIAN BEN**
Stade municipal - 17h/1h
- 10 JUILLET THÉÂTRE "LES FOURBERIES DE SCAPIN" - TRAC**
Cour de l'école - 21h
- 13 JUILLET LES JEUDIS DU MOUSTIER : TAXI PANTAÏ**
Chapelle du Moustier - 21h - Payant
- 13/14 JUILLET FÊTE FORAINE**
Place de la Vigneronne - Soirée
- 13 JUILLET FÊTE NATIONALE : CONCERT COCHONS DELUXE**
Place de la Vigneronne - 21h30 - Repas bar de l'Observatoire
- 14 JUILLET FÊTE NATIONALE : CONCERT AXIOM**
Place de la Vigneronne - 21h30 - Repas bar de l'Observatoire
- 16 JUILLET CONCERT MUSIQUE BRÉSILIENNE**
Parvis du Centre Culturel - 21h



18-20 JUILLET PARTIR EN LIVRE : ANIMATIONS JEUNESSE

Piscine / Place de la République - 10h/18h



20 JUILLET LES JEUDIS DU MOUSTIER : TAXI PANTAÏ

Chapelle du Moustier - 21h - Payant

22 JUILLET BODEGA DU VENTOUX

Stade municipal - 19h/2h

28 JUILLET FÊTE DES BAUX : REPAS EN MUSIQUE

Hameau des Baux - restaurant la Cigale

29 JUILLET FÊTE DES BAUX : CONCERT BLACKBIRD

Hameau des Baux - 21h30

30 JUILLET FÊTE DES BAUX : CONCERT NIAGARA

Hameau des Baux - 21h30



3 AOÛT LES JEUDIS DU MOUSTIER : TAXI PANTAÏ

Chapelle du Moustier - 21h - Payant

4 AOÛT SOIRÉE DES COMMERÇANTS PAR PIZZA PHIL, BOUKAN JE VE ET LE RELAIS DU VENTOUX

Avenue Barral des Baux -

4 AOÛT CONCERT DE MUSIQUE MÉDIÉVALE PAR DOMINIQUE METZLÉ

Chapelle du Moustier - 18h30 - Payant



5 et 6 AOÛT RENCONTRES MUSICALES DES PAYS DU VENTOUX ET COMTAT VENAISSIN : DUO VIOLON-ALTO / PIANO

Chapelle du Moustier - 19h30

10 AOÛT LES JEUDIS DU MOUSTIER : TAXI PANTAÏ

Chapelle du Moustier - 21h - Payant

11-15 AOÛT FÊTE VOTIVE ET FÊTE FORAINE À BÉDOIN



12 AOÛT FÊTE VOTIVE : HAPPY BIRTHDAY JOHNNY LE SPECTACLE 100% JOHNNY POUR RALLUMER LE FEU

Place de la République - 21h30

13 AOÛT FÊTE VOTIVE : CONCERT KAOMA ET GIBSON BROTHERS SUIVI D'UN DJ UN SPECTACLE ENSOLEILLÉ POUR DANSER



Place de la République - 21h30

14 AOÛT FÊTE VOTIVE : REMEMBER UN TOURBILLON DE CHANSONS DES ANNÉES 80 ET DE BARRY WHITE À LA VARIÉTÉ FRANÇAISE

Place de la République - 21h30



15 AOÛT FÊTE VOTIVE : CONCERT NAMAS PAMOUS

Place de la République - 21h30

16 AOÛT RENCONTRES MUSICALES DES PAYS DU VENTOUX - COMTAT VENAISSIN : ENSEMBLE INTERCOLOR

Chapelle du Moustier - 19h30

25 AOÛT FÊTE DE STE COLOMBE: CONCERT BLACK BIRD

Hameau de Ste Colombe - 21h30



**26 AOÛT FÊTE DE STE COLOMBE: ANIMATION MUSICALE
POLINE DE PERETTI**

Hameau de Ste Colombe - 21h30 - Repas restaurant le Guintrand

**27 AOÛT FÊTE DE STE COLOMBE:
JOURNÉE-LES TRACTEURS RÉTRO EN ACTION
SOIRÉE-CONCERT LES DIDIERS**

Hameau de Ste Colombe -



8 SEPTEMBRE JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Place de la République - 16h/19h

9 SEPTEMBRE CONTES SOUS LES ÉTOILES

Dans le village - 18h30/22h30



15 SEPTEMBRE EXPOSITION PHOTO JAS DU VENTOUX

Hall d'exposition du Centre Culturel -



16-17 SEPTEMBRE JOURNÉES DU PATRIMOINE

Village

30 SEPTEMBRE BONHEURS DE LECTURE : ALBERT COHEN

Auditorium du Centre Culturel - 20h30



FOIRES ET MARCHÉS

1-8-15-22-29 MARCHÉ PAYSAN

JUILLET

Place de la République - 17h/19h

3-10-17-24-31 MARCHÉ HEBDOMADAIRE PROVENCAL

JUILLET

Avenue Barral des Baux - Matinée

15-19-29 FOIRE ARTISANALE

JUILLET

Place de la République - 7H/19H



4-19-26 MARCHÉ PAYSAN

AOÛT

Place de la République - 17h/19h

7-14-21-28 MARCHÉ HEBDOMADAIRE PROVENCAL

AOÛT

Avenue Barral des Baux - Matinée

4-18 FOIRE ARTISANALE NOCTURNE

AOÛT

Place de la Vigneronne - 16h30/23H



26 AOÛT FOIRE ARTISANALE

Place de la République - 7H/19H

2-9-16-23-30 MARCHÉ PAYSAN

SEPTEMBRE

Place de la République - 17h/19h

4-11-18-25 MARCHÉ HEBDOMADAIRE PROVENCAL

SEPTEMBRE

Avenue Barral des Baux - Matinée

2 SEPTEMBRE FOIRE ARTISANALE

Place de la République - 7H/18H



Liste non exhaustive

■ Conseil municipal du 8 mars 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022.

1. Délégation du service public pour la gestion d'une fourrière automobile : lancement d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'une concession de service.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement de la concession de service pour la gestion de la fourrière pour une durée de 5 ans.

2. Loto des écoles : participation communale sous forme de bons cadeaux

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une participation de 120 € à chacune des deux écoles sous forme de bons cadeaux afin de contribuer à l'organisation de leur loto.

3. Acquisition maisons cantonnières « Jamet » et « La Grave »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition auprès du Département des maisons cantonnières « Jamet » et « la Grave » au prix de 8000 €.

4. Convention de servitude avec Enedis – Les Sablières

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ladite convention devant intervenir entre la Commune et Enedis.

5. Cimetière de Sainte-Colombe – Régularisation acquisition de parcelles

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver, dans le cadre d'une procédure de régularisation, l'acquisition des parcelles C2025 et C2026 issues de la division foncière de la parcelle initialement cadastrée C74, en vue de l'extension du cimetière Sainte-Colombe et de la création de stationnements ainsi que d'une voie de circulation, chemin des Fébriers au Ventoux. Il est procédé au classement de la parcelle C2025, dans le domaine public routier communal.

Cette voie portera également le nom de chemin des Fébriers au Ventoux qu'elle modifie.

6. Classement en commune touristique – Renouvellement de la demande

Le Conseil municipal décide à la majorité des votants (1 abstention : Patrick Campon) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique

auprès de la Préfecture de Vaucluse et d'effectuer toutes les démarches et de prendre tout acte nécessaire à cet effet.

7. Demande de labellisation des « Demoiselles Coiffées » en Espace Naturel Sensible

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande auprès du Conseil départemental de Vaucluse de la labellisation en tant qu'Espace Naturel Sensible du site des Demoiselles coiffées.

8. Piscine municipale – Convention de mise à disposition au profit des maîtres-nageurs sauveteurs

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le principe de mise à disposition des bassins de la piscine municipale au profit des maîtres-nageurs salariés de la commune de Bédoin pour le développement, à titre privé et de manière accessoire, de cours de natation et d'aquagym.

9. Création d'un conseil municipal d'enfants

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la création d'une nouvelle instance de participation citoyenne nommée « Conseil Municipal des Enfants ».

10. Chalet Manin – Règlement intérieur et modalités de mise à disposition

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le principe et les conditions de la mise à disposition du chalet Manin et d'en fixer les tarifs.

11. Archivage numérique : avenant à la convention de service commun de l'innovation numérique du territoire avec la CoVe

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'avenant à la convention de service commun de l'innovation numérique du territoire, portant adhésion au nouveau volet n° 5 : « archivage électronique ».

12. Marché paysan – Modification des droits de place

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les droits de place pour le marché paysan établis comme suit :

- Tarif mensuel : 20 €/mois/emplacement
- Tarif pour la saison : 100 €/emplacement
- de fixer que ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} avril 2023 et seront payables à l'inscription.

13. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver pour le budget annexe camping-piscine-tennis, la création des emplois non permanents suivants :

Pour accroissement saisonnier d'activité (article L332-23.2°) :

- 2 postes d'adjoints administratifs contractuels à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps complet
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
- 2 postes d'opérateurs des activités physiques et sportives à temps complet.

- d'approuver pour le budget annexe camping-piscine-tennis, la création de l'emploi permanent suivant :

- 1 poste d'adjoint technique territorial titulaire à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

- d'approuver pour le budget principal de la commune, la création des emplois permanents suivants :

- 1 poste de brigadier-chef-principal, cadre d'emplois des agents de police municipale, titulaire à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{re} classe, titulaire à temps complet
- 1 poste de rédacteur territorial, titulaire à temps complet.
- 1 poste d'animateur territorial, titulaire à temps complet.

- d'approuver pour le budget principal de la commune, la création des emplois non permanents suivants :

- Pour accroissement saisonnier d'activité (article L332-23.2°) :
- 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet.

Information

Informations : L'état des décisions du maire du 30/12/2022 au 25/04/2023 ainsi que les budgets peuvent être consultés sur le site de la mairie.

■ Conseil municipal du 6 avril 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2023.

1. Bibliothèque municipale : projet scientifique, culturel, éducatif et social

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque municipale.

2. ALSH « Les aventuriers du Ventoux » : organisation de séjours été 2023

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'organisation par l'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs, « les Aventuriers du Ventoux », de deux séjours pendant l'été 2023.

3. Convention de servitude au profit du syndicat d'électrification vauclusien (SEV)

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la signature d'une convention de servitudes à titre gracieux au profit du SEV.

4. Renouvellement de l'adhésion au programme de reconnaissance des forêts certifiées

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au programme PEFC qui fixe les règles d'une gestion forestière durable.

5. Rénovation énergétique du groupe scolaire – approbation du projet

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire. Ces travaux s'inscrivent dans les actions de transition écologique attendues des collectivités lo-

cales. Ils pourraient être éligibles à divers financements déployés en faveur de la transition écologique.

Ces travaux porteront sur l'isolation des murs et des combles, le remplacement des éclairages et de la centrale de traitement d'air.

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 210000 € HT.

6. Acquisition parcelle G344

Pour les besoins d'un aménagement cohérent autour de la future résidence autonomie et notamment la création de voies de circulation et d'espaces verts sans consommer de zone constructible, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle G344, située en zone A du PLU, au prix de 10 €/m².

Les délibérations 7 à 18 concernent le budget. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement pour 2022.

19. Budget prévisionnel 2023 – budget annexe

« piscine-camping-tennis »

Pour 19 voix pour et 4 voix contre (M. Olivier Mercier, Mme Yannick Charreteur, M. Michel Pape, M. Michel Feldmann), le Conseil municipal approuve le budget annexe « Piscine-Camping-Tennis » 2023 qui s'équilibre.

20. Budget prévisionnel 2023 – budget annexe « exploitation forestière » 2023

Par 18 voix pour et 5 abstentions (M. Patrick Campon, M. Olivier Mercier, Mme Yannick Charreteur, M. Michel Pape, M. Michel Feldmann), le Conseil municipal approuve le budget annexe « Forêt » 2023 qui s'équilibre.

21. Budget prévisionnel 2023 – budget annexe lotissement 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe « Lotissement » 2023 qui s'équilibre.

22. Fiscalité directe locale – vote des taux 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour 2023 les taux de fiscalité directe locale comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 36.50 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 38.77 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés, non affectés à l'habitation principale : 12.40 %

23. Budget prévisionnel 2023 – budget principal de la commune

Par 18 voix pour, 4 voix contre (M. Olivier Mercier, Mme Yannick Charreteur, M. Michel Pape, M. Michel Feldmann) et une abstention (M. Patrick Campon), le Conseil municipal approuve le budget primitif 2023 qui s'équilibre.

24. Subventions aux organismes de droit privé 2023

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux organismes de droit privé conformément à la proposition faite.

25. Subvention 2023 au centre communal d'action sociale de Bédoin

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'attribution d'une subvention de 22000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bédoin.

■ Conseil municipal du 3 mai 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

1. Réhabilitation de l'ancien Prieuré du Moustier en maison du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux : approbation du projet

Par 18 voix pour et 4 abstentions (M. Olivier Mercier, M. Michel Pape, Mme Yannick Charreteur et M. Michel Feldmann), le Conseil municipal décide d'accepter que la commune assure

la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de l'ancien prieuré du Moustier en Maison du Parc naturel Régional du mont-Ventoux.

2. Convention de servitudes au profit d'Enedis – Parcelle F2351

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention devant intervenir entre la commune et la société Enedis.

3. Acquisition foncière – parcelle cimetière des Baux

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir une partie complémentaire de la parcelle cadastrée section B n° 1369, d'une surface de 243 m² à l'euro symbolique, afin de faciliter la desserte du cimetière et de son parking.

■ Travaux

Un plateau ralentisseur pour assurer la sécurisation du chemin des Granges : croisement chemin du Ménèque chemin des Crans



Trop souvent, ensemble nous avons constaté des accidents matériels et quelques accidents corporels plus ou moins graves dans ce secteur qui connaît une recrudescence du flux de véhicules. La période estivale arrivant. **Ce problème historique devait impérativement être pris en compte d'une manière efficace et pérenne.**

Après avoir intégré l'obligation réglementaire d'être dans une zone d'agglomération pour la mise en place d'un équipement visant à ralentir la vitesse des véhicules, et suite aux aménagements sur le chemin du Ménèque, nous avons acté la mise en place d'un plateau ralentisseur en croix.

En parallèle, après discussion avec le Département, des cellules de comptage ont été posées sur la route de Flassan, mais aussi au niveau du quartier dit de Bousan-Tian afin de pouvoir évaluer le trafic routier dans ce secteur où malgré une limitation de vitesse, certains usagers roulent trop vite.

Ce nouveau plateau d'une efficacité indiscutable contribue désormais à la sécurité de tous. La sécurité routière est un axe important, historiquement délaissé que nous avons pris en compte depuis le début du mandat.

Plateau ralentisseur Sainte-Colombe

Promesse de campagne tenue à Sainte-Colombe : mise en place du deuxième ralentisseur dans le sens descendant !

Très longtemps attendu et jamais entrepris pour « des raisons de pente réglementaire », notre travail concerté avec le Département afin d'adapter le profil de la route a permis cette réalisation indispensable à la sécurité routière.



Vient s'ajouter à ce plateau, l'aménagement de la sortie du parking au niveau du restaurant La Colombe. En effet, le manque flagrant de visibilité rendait dangereuse la sortie des véhicules.

Un déplacement vers la droite, c'est-à-dire plus en amont, vient sécuriser les manœuvres des automobilistes, des motards et des cyclistes.

Merci à tous les acteurs engagés à faire de ce dossier une réalité.

Îlots anti-stationnement sortie de la pharmacie

Depuis l'ouverture de notre nouvelle pharmacie, beaucoup de Bédouinains ont pu constater que, malgré la présence de zébra au sol, des véhicules stationnaient devant l'entrée du restaurant réduisant la visibilité pour sortir du parking.

Lors d'une réunion publique, le sujet a été évoqué et ensemble, nous nous sommes engagés pour une solution pérenne avec deux îlots empêchant le stationnement afin de sécuriser cette zone.



Cette nouvelle réalisation s'inscrit dans les actions liées à la sécurité générale sur le territoire et répond aux attentes des administrés sur cette thématique.

Chicane chemin d'Enclarette

Alertés lors d'une réunion publique sur des vitesses excessives de véhicules sur le chemin d'Enclarette, une réunion de quartier a été initiée avec l'ensemble des riverains du secteur permettant de définir un lieu propice à la mise en place d'une chicane amovible en bois dans un premier temps.

Cet essai a permis de positionner définitivement l'emplacement et le dimensionnement de la chicane.

Fin mai la société COLAS est intervenue afin de réaliser en dur cette structure, franchissable à très basse vitesse si besoin, et la mise en place de la signalétique définitive et adaptée afin de respecter la réglementation.



Cet équipement a coûté 6000 € à la commune. Un budget de 12000 € a été voté pour deux chicanes sur ce secteur, la sécurité n'ayant pas de prix.

Un essai complémentaire va être effectué sur la partie haute du chemin d'Enclarette, afin d'obtenir un résultat positif sur la totalité de cette zone qui s'est fortement densifiée durant la dernière décennie.

Les riverains concernés sont satisfaits du résultat et du travail mené en totale concertation avec eux.

**Patrick ROSSETTI
et Patrick EMOND**

■ L'eau, un enjeu majeur de notre territoire

L'eau est un enjeu majeur dans le monde et particulièrement en zone méditerranéenne où, traditionnellement, on entretenait un rapport relativement respectueux avec l'eau, bien précieux et rare. Mais avec la croissance de la population, l'élévation du niveau de vie et l'urbanisation, cette tradition s'est perdue et la consommation d'eau n'a cessé d'augmenter alors que nous sommes de plus en plus confrontés à la sécheresse.

La nécessité d'une « nouvelle culture de l'eau » est de plus en plus évoquée. De consommateurs exigeants, nous devons devenir éco-acteurs de la gestion de la ressource.

Dans cet esprit, nous avons pris des décisions visant à mieux gérer les ressources en eau de la commune, et à veiller sur la qualité par nos actions communales et nos échanges avec le syndicat de distribution.

► **Une réunion publique est prévue le jeudi 5 octobre à 18 heures dans la salle du conseil pour répondre aux interrogations.**

Une meilleure utilisation de l'eau du canal

Auparavant raccordée au réseau de l'eau potable, la borne à eau route de Mormoiron distribuée depuis mi-avril l'eau filtrée du Canal à nos agriculteurs.

Cette seconde transformation, après la borne route de Crillon-le-Brave, s'inscrit dans une démarche globale de gestion de l'eau.

Après ce type d'actions, d'autres vont faire prochainement l'objet de réalisations en matière de lutte contre le manque d'eau en privilégiant l'eau du canal de Carpentras.

En effet nous avons des devis afin de faire passer sur le canal, 4 autres lieux de notre territoire, route de Flassan vers la Tallène, à proximité du cimetière des Baux, vers le bassin du canal



au Galinier et enfin vers le quartier de l'Espalette, route du Ventoux.

À terme nous aurons ainsi 6 bornes raccordées au canal de Carpentras



Contrôle et surveillance de nos consommations d'eau

Une rencontre a récemment été initiée avec le syndicat Rhône Ventoux afin d'évoquer, nos abonnements au réseau d'eau potable mais aussi la surveillance de nos consommations, suite aux fuites constatées sur 2 réseaux sur les 57 existants en 2022 (cimetière de la commune et maison de santé).

Sur les 57 points de raccordements recensés et payés à ce jour, nous avons pu supprimer environ 10 abonnements

sur des points qui n'étaient plus en service. Quatre supplémentaires seront stoppés prochainement avec la mise en place de bornes raccordées au canal de Carpentras.

Au total, l'économie annuelle est de 700 €

Pour le suivi des consommations, le syndicat peut installer des compteurs avec téléreport pour une surveillance en continu afin de réagir aux fuites le plus rapidement possible. Une notification peut être envoyée à la commune en cas de constat d'une anomalie.



Cette démarche proactive permettra d'agir en amont sur deux volets :

- Limiter les pertes d'eau constatées malheureusement que lors des relevés semestriels

- Limiter les surcoûts occasionnés par les fuites éventuelles.
- Le coût du remplacement des compteurs implique un investissement de 7000 euros, choix validé et retenu par la collectivité. À ce jour, seules deux communes vauclusiennes utilisent ce suivi.

Le travail de surveillance, d'optimisation et de rationalisation de la gestion de l'eau potable permet de maîtriser et stabiliser les coûts pour la collectivité malgré les dernières augmentations.

► Pour information, le coût annuel moyen pour 2014-2019 était de 25 511 €, pour la période 2020-2022 le coût moyen est légèrement inférieur malgré l'augmentation du coût du m³.

Récupérateurs d'eau: une mesure incitative novatrice afin de répondre aux enjeux environnementaux

La commune de Bédoin a voté un budget de 8000 € afin de faciliter la mise en place de récupérateurs d'eau (extérieurs ou enterrés) sur la commune. Cette action s'inscrit pleinement dans notre démarche environnementale de préserver la ressource en eau. L'achat de matériel français sera apprécié à cette occasion.

Rapidement la commission Environnement Biodiversité

Transition énergétique s'est mise au travail afin de définir les contours et les modalités de l'aide à apporter. Ses propositions seront présentées et débattues lors du prochain conseil municipal.

La délibération du Conseil municipal fixera les conditions de l'octroi de cette aide.



► Déroulement de l'opération

- À compter de début août, vous pourrez contacter le service accueil de la mairie pour connaître les conditions fixées par la délibération du Conseil municipal. Cette dernière sera également accessible en ligne sur le site internet de la commune.
- À compter du 1^{er} octobre 2023, les personnes intéressées pourront déposer leur dossier de demande
- Les aides seront octroyées dans la limite de l'enveloppe budgétaire ouverte lors du vote du budget 2023

Fleurissement dans le village

En 2022, des arrêtés préfectoraux ont mis en place des restrictions de l'usage de l'eau pour faire face à la sécheresse. Consciente de sa responsabilité, dès le mois de février lors des commandes de semences pour les jardinières, l'équipe municipale n'a pas souhaité se lancer dans le fleurissement du village complet et classique que vous connaissiez jusqu'à présent.

À cette date, nous avons décidé que seules les deux entrées du village seraient fleuries au niveau des fontaines au quartier du Pont et devant l'office de tourisme.

Cette décision a divisé par trois le fleurissement de la commune, les jardinières sur les mats d'éclairage et le long de la place de la Vigneronne n'ont pas été reconduites car elles sont trop « gourmandes » en eau.

Même si l'eau d'arrosage utilisée est celle du Canal de Carpentras nous devons préserver la ressource et nous respecterons les mesures prises par le Syndicat en cas de besoin.

Nous avons donc adapté nos pratiques en privilégiant les plantes méditerranéennes et limité cet usage tout en maintenant une certaine qualité paysagère. Des réflexions sont engagées pour arborer certains parkings de la commune dès l'automne avec des essences résistant à la sécheresse.

Cécile PAULIN,
présidente du CEBTE



■ *L'eau des sables blancs et ocres de Bédoin Mormoiron: un trésor à préserver!*

► **Le Syndicat Rhône-Ventoux qui assure l'alimentation en eau potable de 37 communes du Vaucluse situées entre le Rhône et le mont Ventoux, a pour mission de garantir l'approvisionnement d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour les usagers d'aujourd'hui ainsi que pour les générations futures.**

Il réalise pour cela de nombreuses études nécessaires à leur protection et pilote des projets innovants avec des partenaires tels que des instituts de recherche, pour mieux les connaître et améliorer leur gestion. Parallèlement, il mène des actions concrètes pour diminuer les fuites et limiter les prélèvements dans les nappes. Cet engagement est capital dans le contexte de dérèglement climatique et de sécheresse que nous connaissons actuellement.

Comment la commune est-elle alimentée en eau potable?

Sur le secteur de Bédoin et de Mormoiron, le Syndicat met en distribution environ 2 millions de m³ qui proviennent de la nappe de sables blancs et ocres pour alimenter près de 15000 habitants du piémont du mont Ventoux. L'absence d'autre ressource substituable dans ce secteur la rend stratégique. En effet, la commune de Bédoin n'est alimentée en eau que par les captages présents sur sa commune. C'est pour cette raison que la préservation qualitative et quantitative de cette ressource est essentielle.

Au niveau quantitatif, cette ressource a été classée en équilibre fragile par les études volumes prélevables réalisées par la direction départementale des territoires (DDT). Ne pas tenir compte de cette fragilité pourrait entraîner de nouvelles restrictions au niveau des prélèvements.

Au niveau qualitatif, un captage de la commune présente des quantités de pesticides préoccupantes et un captage contient des quantités en manganèse au-dessus des normes de potabilité, ce qui empêche son exploitation depuis 2010.

Au final sur les quatre captages existants, trois sont en service à ce jour.

La configuration historique du réseau de distribution, calibré pour un nombre de personnes moins important, est sursollicité en période estivale. En effet, l'accroissement des besoins en eau contraint le réseau et les pompes au niveau de la ressource. Ainsi, des problématiques de débit et de pression existent sur certains secteurs de la commune. La géographie du territoire complexifie également cette distribution. Les pompes qui permettent d'alimenter les différents réservoirs tournent à plein régime pour assurer un approvisionnement correct.

Quelles sont les actions menées par le Syndicat pour protéger cette ressource?

Pour préserver cette précieuse ressource, le syndicat Rhône Ventoux a mené une vaste étude entre 2017 et 2021 afin de reconquérir sa qualité et de déterminer les volumes exploitables sans dégrader l'environnement et les autres usages.

Cette étude a permis d'adapter les prélèvements afin de ne pas surexploiter la nappe et de ne pas assécher les cours d'eau. Elle a pu fournir un bilan précis des volumes exploités, tous usages confondus, de mieux comprendre le rôle des cours d'eau dans l'alimentation de la nappe et inversement, mais aussi d'estimer la recharge de la nappe par les précipitations.

Grâce à un modèle mathématique, il est désormais possible d'élaborer des scénarii au plus près des prévisions des déficits hydriques induits par le changement climatique, de délimiter l'aire d'alimentation des captages d'eau potable et de réviser les zonages des périmètres de protection ainsi que les volumes prélevables.

En 2022, ces captages ont été classés comme prioritaires par le SDAGE*, ce qui permet de mobiliser des aides financières pour mener des études supplémentaires et mettre en place un plan d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau.

Parallèlement, le syndicat a initié des études pour la mise en place d'une usine à charbon actif et d'une usine de démanaganisation afin de sécuriser la qualité de l'eau potable.

De plus, dans le cadre de la révision du schéma directeur d'eau potable, une réflexion est menée pour améliorer le fonctionnement hydraulique du réseau. Des retours plus précis sont attendus courant 2024.

► **Suite à une demande de la commune, une réunion publique aura lieu le jeudi 5 octobre à 18h00 en salle du conseil municipal pour informer la population sur l'avancement des études et sur la planification des travaux afin de recouvrer de l'autonomie et une distribution plus sécurisée.**

Et les usagers, comment peuvent-ils agir pour préserver leur ressource?

► **Pour économiser l'eau, voici des exemples de gestes très faciles à mettre en place qui doivent s'ils ne le sont pas déjà, devenir des réflexes pour chacun d'entre nous:**

- Éviter de laisser couler l'eau lors des douches, du lavage des mains, des dents... et n'oubliez pas qu'une douche rapide consomme de 35 à 60 litres d'eau quand un bain en consomme au minimum 150 litres.
- Mettez en place des embouts mousseur sur les robinets pour réduire le débit d'eau.
- Utiliser les appareils de lavage pleins et privilégier des programmes courts et économiques
- Détecter rapidement les fuites d'eau en vérifiant régulièrement si votre compteur tourne en l'absence d'usage dans votre habitation.

Syndicat Rhône-Ventoux

SDAGE: Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Il est adopté par un comité de bassin et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin.

■ *Accueil des nouveaux arrivants*

Comme l'année dernière, l'accueil des nouveaux arrivants (une trentaine) a connu un franc succès le 13 mai avec des échanges amicaux et un moment de convivialité, chaleureux et bien sympathique.

Nous tenons à remercier toutes ces personnes, qui par leur venue, sur la colline Saint Antonin, ont témoigné de leur volonté de s'intégrer pleinement

à la vie de notre village.

Merci à Didier ARNAUD, pour la visite guidée de Bédoin, ainsi qu'aux associations présentes et aux services municipaux mobilisés pour l'occasion.

Alain CONSTANT, maire de Bédoin et son conseil



■ *Le camping municipal et sa piscine*

Dans le *Passadou* 106 nous relations la visite des élus, majorité et minorités fin 2022, afin de constater l'état de vétusté avancé de nos équipements municipaux de tourisme, en particulier pour le camping.

Lors de cette visite nous avons évoqué le besoin d'investir, pour garantir une fréquentation suffisante, et évoluer vers un classement 3*.

Pour les investissements nous avons acté l'achat de 6 écolodges et la rénovation totale de la buvette avec un changement de gérance prévu.

Durant la période hivernale avec l'aide des services techniques, et après plusieurs mois de travaux, nous avons concrétisé les objectifs suivants avant l'ouverture d'avril :

- la réfection des chemins piétonniers
- la pose des 6 écolodges, petites tentes de 4 personnes
- création d'un jeu de boules
- rénovation et mise aux normes de la buvette
- réfection des chemins d'accès en bicoche avec les services de la CoVe

Une belle dynamique pour un résultat très satisfaisant malgré nos limites d'investissement.



Au niveau des réservations, les écolodges rencontrent un fort engouement : gageons ensemble que le chiffre d'affaires sera supérieur à celui de 2022. L'équipe du camping est désormais sous la gestion de Chantal VERDU.

Avec la gestionnaire, nous avons donc travaillé sur les prérequis pour un classement 3*, sésame garantissant

un niveau d'accueil recherché par 80 % de la clientèle.

En effet l'idée était de se projeter dans les travaux permettant d'accéder au 3*.

Après analyse du cahier des charges et des relevés effectués sur site, à notre grande surprise notre camping cohabitait historiquement les cases nécessaires pour prétendre à l'échelon supérieur... sans qu'aucune démarche préalable supplémentaire n'ait été initiée!

Le 23 mai 2023, l'agence de développement touristique de la France délivrait le classement 3* pour une durée de 5 ans.

L'année 2024 sera consacrée à valoriser ce classement afin de garantir et développer le nombre de nuitées.

Concernant la piscine Sébastien et Thomas, assistés des contractuels saisonniers, assureront la surveillance des bassins. Les cours de natation pour les enfants de l'école sont

reconduits, ils rencontrent d'ores et déjà un vif succès.

Très belle saison à notre équipe « camping-piscine » ainsi qu'aux Bédouinains et à nos futurs visiteurs!

Pascale BEGNIS, adjointe déléguée au tourisme

■ Une marche pour la lutte contre le cancer mobilise les administrés

Mercredi 26 avril, le docteur SERIN a proposé une conférence portant sur l'évolution du nombre de cancers en France et dans le monde.

Après avoir évoqué les facteurs de cet accroissement: population vieillissante, augmentation de la population, sédentarité, surpoids, environnement... l'évolution de la médecine, les progrès de la prévention et ceux de la recherche font considérablement reculer la mortalité.



À l'issue de cette rencontre, un chèque de 795 € a été remis à l'Institut Sainte-

Catherine. Organisée par Nathalie EYMERE – agent de la collectivité – dans le cadre du Trail du Ventoux, cette marche a eu pour but de sensibiliser la population venue nombreuse participer à cet événement.

Que soient ici remerciés tout le personnel médical de l'Institut Sainte-Catherine qui accompagne au quotidien les malades et leurs familles ainsi que toutes les personnes engagées pour cette cause à Bédoin.

Dominique SOUMILLE, élue déléguée à la vie associative, sportive et Eliane COLSON-BARNICAUD élue déléguée aux affaires sociales

■ Lutte contre le cancer de la prostate

Le 4 juin, à 10h00 avec son célèbre maillot jaune remporté à 5 reprises, Bernard HINAULT a ouvert une manifestation sportive caritative au départ du Domaine des Florans.

L'ensemble des inscriptions et la participation financière des Florans iront à

la recherche et à la lutte contre le cancer de la prostate.

Merci à tous les participants et aux organisateurs et à Bernard Hinault pour sa présence appréciée.

Dominique SOUMILLE



■ Les jardins familiaux et partagés de Bédoin connaissent un franc succès



► Les 24 parcelles, issues du découpage initial du terrain de 2320 m² affecté pour le projet, ont été prises d'assaut lors des attributions fin 2021.

Courant 2023, afin de faire face à la demande, l'équipe municipale a délibéré pour une extension des jardins fami-

liaux en proposant 7 parcelles supplémentaires pour la plus grande joie des familles qui attendaient une opportunité depuis déjà quelque temps.

À noter qu'une aire de jeux a également été créée pour les enfants.

À cette occasion, je remercie au nom de l'association la commune qui par son soutien et sa proximité contribue à notre belle dynamique.

Une trentaine de potagers sont actuellement cultivés grâce aux échanges de savoirs. Les espaces communs accueillent désormais une quarantaine d'arbres fruitiers et mûriers platanes. Les oiseaux, les abeilles, les arbustes en bordure, redonnent vie à ce site chargé d'histoire et c'est avec la participation de chacun que sont organisés des repas collectifs.

Des repas qui sont les signes de convivialité, d'échanges intergénérationnels et de vivre ensemble.

Apprendre, échanger entre les différents adhérents de la commune, mais aussi partager des expériences et des savoirs avec les jardiniers de Mazan, de Caromb est aujourd'hui possible grâce à un partenariat établi avec les autres associations.

Les thématiques portant sur la gestion de l'eau, l'agroécologie, le compostage et autres sont régulièrement abordées. Pour conclure, je dirais « chut... la nature pousse ».

**Dominique LODWICK
Présidente de l'association**

Contact: jardinsdebedoin84@gmail.com



■ Notre patrimoine historique du Ventoux

Le 18 février, le premier rendez-vous du sous-comité « Entretien du patrimoine du Ventoux » était programmé au Jas des Landérot.

L'objectif pour ces passionnés de notre territoire et plus particulièrement du patrimoine du Ventoux était de nettoyer les abords du Jas pour le futur chantier de la réfection de sa toiture. Bonne humeur, anecdotes de l'intarisable Gérard sur « son Ventoux » qu'il connaît comme le fond de sa poche, petit-déjeuner, temps magnifique tout était réuni pour faire de cette matinée, un souvenir inoubliable.

Photos à l'appui, nous pouvons dire que le résultat est éloquent et à la hauteur de l'énergie déployée. Les idées ont fusé sur les prochaines actions comme la remise en service de la ci-

terne avec un débordement pour la faune ou les chiens de passage.
À suivre!

Un prochain rendez-vous aura lieu prochainement, les personnes intéressées pourront rejoindre ce groupe fort sympathique. **Merci à nos deux jeunes Bédouinains Clément et Gabriel, mais aussi à Claude, Gérard, Michel, Alain Daniel, Philippe, Fabien et Patrick.**

Nous nous sommes régalés.

**Gilles BERNARD
et David MALINGE**



■ Bienvenue à

Marie-Léa CHABERT, Ostéopathe
à la maison de santé Sud Ventoux.
188 chemin des Florans.
Tél. : 06 61 41 47 01
marieleachabert.osteopathe@gmail.com

Nathanaëlle MUGER,
Librairie « L'astucieuse renarde ».
99 Rue des Époux-Tramier.
Tél. : 09 86 52 13 32 ou 06 59 15 19 61
contact@librairie-lastucieuserenarde.fr
www.librairie-lastucieserenarde.fr

Barnabé ORS,
Café Restaurant « Le Virage ».
15 chemin des Jas.
Tél. : 04 90 65 63 91 ou 06 16 58 02 79
levirage.ventoux@gmail.com

Mélanie SAUTRET BEGNIS,
« Les Minots du Ventoux ».
64 Rue de l'Abbé-Durand
Tel. : 07 86 02 21 41
https://g.co/kg/SQ9KB4

ERRATUM

L'adresse mail de **Mme Nathalie Léonard**, présentée dans le *Passadou* n° 106, est la suivante :
nleonard84@gmail.com

Le site de **M. Philippe Gonnet**, présenté dans le *Passadou* n° 106 également est le :
philippegonnet.com

Belle saison à tous.

■ La bibliothèque vous propose...

► Les locaux calmes et climatisés de la bibliothèque vous accueillent tout l'été aux horaires habituels.



Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h–18 heures
Mercredi 10 h–12 h / 15 h–18 h
Jeudi et Vendredi 16 h–18 h
Samedi 10 h–12 h

Tél. : 0490656972
Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Profitez du temps qui s'étire soudain pour venir dénicher LE roman qui enchante vos vacances ou encore tenter l'expérience de la lecture numérique. Vacanciers, vous êtes les bienvenus : un abonnement saisonnier vous est proposé au tarif de 10 €, vous permettant d'emprunter 10 documents pour trois semaines.

En dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, **trois kiosques à livres** vous proposent des livres en partage, place de la République, devant le centre culturel et Quartier du Pont : venez y déposer, emprunter ou échanger un livre librement et gratuitement.



Cette année encore, la bibliothèque participera activement à la manifestation nationale « **Partir en livre** », grande fête du livre pour la jeunesse, qui se déroulera du 18 au 20 juillet sur la commune. De nombreux rendez-vous seront proposés gratuitement aux enfants. (Repli au Centre culturel en cas d'intempéries ou de canicule).

– **Bibliothèque de plein air, place de la République**, mardi 18, de 10 h à 18 h : conte en tissus pour les 1-5 ans, atelier

pop-up, ateliers créatifs, lectures, bar à jeux de société, jeux sur tablettes.

– **Bar à histoires, à la piscine municipale**, mercredi 19 de 10 h à 18 h : lectures en tout genre et petits ateliers créatifs.

– **Grand spectacle festif « Un clown peut en cacher un autre »** par la Cie Gènes et Tics en clôture de la manifestation, jeudi 20 à 11 h, place de la République. Tout public à partir de 4 ans.

Programme complet sur l'agenda www.bedoin-mont-ventoux.fr, sur l'appli « Bédoin connectée », dans les commerces et points d'infos habituels.

Pour la rentrée, prenez note des rendez-vous conviviaux autour du livre et de la lecture :

– **Club de lecture** : la reprise aura lieu le mercredi 6 septembre, salle du conte lu. Entrée libre, sur une plage horaire de 17h30 à 20 h, permettant à chacun de participer selon ses disponibilités.

– **Une permanence informatique gratuite** proposée par les conseillers numériques du service Livre et Lecture du département de Vaucluse aura lieu à la bibliothèque le mardi 12 septembre 15 h à 17 h pour aborder la découverte de l'ordinateur, la tablette ou le smartphone, la gestion de sa boîte mail, la navigation sur internet et la protection de ses données ou toute autre question liée à l'usage du numérique. Prenez rendez-vous auprès des bibliothécaires.



– Samedi 9 septembre, nous aurons le plaisir de retrouver « **Contes sous les étoiles** » dont ce sera la 6^e édition. Les conteuses et conteurs bénévoles de la bibliothèque vous invitent à les écouter sur différentes places du village. Début de la manifestation à 18 h avec des séances jeune public (mais ouvertes à tous !). Après un repas partagé tiré du sac, place du vieil hôpital, les séances tout public reprendront de 21 h à 22 h. Le programme détaillé sera distribué dès les premiers jours de septembre. Manifestation entièrement gratuite.

– « **Bonheurs de lecture** » nous enchante à nouveau vendredi 29 septembre à 20h30, avec « Le livre de ma mère », un très beau texte d'Albert Cohen. Auditorium. L'entrée est libre.

– « **L'Heure du conte** » revient enchantez petits et grands ! Ouvrez grand vos oreilles et laissez-vous embarquer par le talent et l'imagination débordante des conteurs bénévoles de la bibliothèque, les mercredis 11 octobre, 15 novembre, 13 décembre, à 17 h, salle du Conte lu. À partir de 4 ans. Entrée libre.

– Du 20 au 22 octobre, le **polar** investira la bibliothèque dans le cadre de son partenariat avec le festival « Polarpinard ». Venez découvrir les sélections de romans, BD, livres audio adultes et jeunesse de vos bibliothécaires et jouer à un escape-game ! Pour l'occasion, l'établissement sera exceptionnellement ouvert le samedi 21 octobre après-midi.

* Sachez qu'un portage de livres à domicile a lieu tous les premiers jeudis de chaque mois. Toute personne isolée âgée ainsi que toute personne empêchée (dépendante des autres dans la vie quotidienne avec une difficulté pour se déplacer) même temporairement, peut bénéficier du service de portage de livres à domicile sur la commune. Il est entièrement gratuit. Pour en bénéficier contactez la Bibliothèque ou la Mairie.

L'agenda à jour de ces animations est sur www.bedoin-mont-ventoux.fr

■ *Comité culture et patrimoine*



► Ce comité s'est déjà réuni à 3 reprises. Il est composé de 9 membres choisis sur lettre de motivation, de M. le maire, de 3 élus de la majorité, et de 2 élus des groupes minoritaires. Il dispose d'un budget participatif de 8 000 euros pour l'année budgétaire en cours.

Les neuf membres qui ont candidaté et qui font partie dudit comité sont :

Martine BOIVIN
Carole COLL
Pascale DIVERREZ
Joelle FONTENILLE
Sylvette GRAS
Anne- Marie ISAAC
Mireille RUAT
Valérie SANDOZ
Arlène TREVET

Les premières séances ont permis de faire plus ample connaissance et d'échanger sur nos attentes respectives.

Les élus ont présenté les principaux dossiers en cours :

- Parcours avec QR codes dans le village dans le cadre d'un projet porté par la CoVe qui concernera 3 villages, Mazan, Malaucène et Bédoin.
- Réalisation de 2 films pour la salle immersive de la caserne des artisans, l'un consacré au reboisement et l'autre à « l'affaire de Bédoin » sous la Terreur.
- Volonté d'ouvrir plus largement

au public certains bâtiments patrimoniaux comme la chapelle du Moustier, l'église des Baux

- Préparation des journées du patrimoine et à la visite d'une association qui dressera l'inventaire républicain de la commune pour les services culturels du département.
- Élaboration de fiches précises sur les éléments de notre patrimoine pour enrichir le site internet, voire corriger des inexactitudes.

Les membres se sont mis au travail :

- Élaboration d'un calendrier pour permettre la visite du Moustier et de l'église des Baux
- Inventaire du petit patrimoine figurant sur le PLU (demande de membres)
- Journées du patrimoine.

Notre village a la chance d'avoir un grand nombre d'associations culturelles, artistiques qui ont contribué dans le passé et aujourd'hui à défendre, valoriser notre patrimoine naturel, historique et promouvoir la culture. Nous devons travailler tous ensemble et je fais confiance au comité composé de membres dynamiques, exigeants pour installer une belle synergie entre tous les acteurs de la vie culturelle locale dans un climat serein.

Dominique VISSECQ, présidente du comité culture et patrimoine

■ *Des mésanges contre la chenille processionnaire dans le massif de la cédraie*



Pose d'un nichoir par M. Philippe Babinet.

► Le comité dispose d'un budget participatif de 10 000 €, mis à disposition par la commune, pour porter des actions orientées sur ces thématiques essentielles (biodiversité, environnement).

Après discussion, le groupe a décidé d'aider le collectif bédouin qui assure la protection et le suivi des mésanges dans le Ventoux au niveau du massif de la Cédraie, avec la fourniture de 10 nichoirs en remplacement de ceux qui étaient détériorés ou « volés ». Chaque nichoir est désormais équipé d'une petite étiquette visible « Mairie de Bédoin – Étude sur la biodiversité dans la forêt communale - Ne pas toucher » afin d'expliquer leur présence et de sensibiliser les personnes qui promènent dans la Cédraie.

La période de nidification débutant courant mars, Gérard BODINEAU et son équipe se sont affairés pour remettre en état tous les nichoirs pour accueillir les mésanges courant février. Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du collectif (Philippe BABINET, Gérard BODINEAU, Philippe BOISSON, Gilbert GAGLIARDI, Norbert LEGEAY, Marc STAMPFLER, Josette et Bernard WILHELM) ainsi que les membres du comité.

Cécile PAULIN, présidente du comité EBTE

■ La prévention contre les incendies



► Le 19 octobre 2022, suite à l'été caniculaire entraînant un déficit hydrique sans précédent et aux terribles incendies qui ont frappé notre pays, une réunion de travail et de concertation a eu lieu à l'initiative de la commune avec les différents acteurs professionnels.

À l'issue de cette réunion, plusieurs actions préventives ont été actées :

- Une relance des propriétaires sur les obligations légales de débroussaillage
- Une attention et un effort particulier de la commune sur le débroussaillage des voies communales
- Mise en place d'un arrêté interdisant la circulation sur la piste du Piémont Vx 101 durant la période estivale.
- Création d'une jonction directe pour les secours entre le chemin des Clops et la piste des Gravier Blancs

Pour le premier point, un courrier de relance a été adressé cet hiver aux propriétaires visant à satisfaire les obligations légales de débroussaillage.

Au printemps, suite au vote du budget, nous avons engagé une enveloppe conséquente de 20000 € pour l'entretien forestier et le débroussaillage des voies communales. Une priorité a été donnée pour les voies à proximité directe du massif (chemin des Gargorys, des Clops, du Piémont et de la Dayanne).

La piste DFCI du Piémont Vx 101, du Chemin des Clops jusqu'à Saint Estève, a été créée. Elle vise à séparer du massif les zones habitées présentant un

risque par la présence humaine et ses activités, du massif. Elle garantit également une intervention plus rapide des moyens.

Cette zone est particulièrement sensible durant la période estivale par les essences présentes (pins, chênes verts...) mais aussi par son exposition aux vents dominants. La présence des véhicules et des passagers sur cette piste représente un risque qu'il n'est plus raisonnable de prendre.

L'arrêté préfectoral existant limite les accès aux ayants droit sur l'ensemble des DFCI vauclusiennes. Par ailleurs durant la période estivale les restrictions d'accès et d'activités pourront être étendues en fonction des conditions météorologiques.

Toujours en concertation avec les services, une jonction directe « coupe-feu » entre le chemin des Clops et la piste des Gravier Blancs va être mise en place. Les moyens de secours pourront s'engager directement sur la piste des Gravier Blancs à partir de la route goudronnée sans faire le tour par le chemin de Maraval qui passe par Bélézy. C'est un gain de temps estimé à une dizaine de minutes pour toutes les interventions.

Soucieux de préserver notre patrimoine naturel et écologique, nous appelons la population à la plus grande vigilance avant et durant la période estivale.

Gilles BERNARD

■ Livraison des composteurs

► Le comité Environnement Biodiversité Transition Énergétique a, par l'intermédiaire de sa Présidente Mme Cécile PAULIN et avec l'aide de David MALINGE, a procédé à la livraison des composteurs de la CoVe directement chez les particuliers.



À compter du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions vous permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous.

Un composteur à domicile favorisera l'application et le respect de la loi relative à la lutte antigaspillage et à l'économie circulaire.

Des opérations de sensibilisation et de dotation sont déjà réalisées en 2023.

Ensemble participons à la réduction de nos déchets

Le comité Environnement Biodiversité Transition Énergétique.



■ Mieux connaître la processionnaire du pin

Thaumetopoea pityocampa

Mentionnée dès 200 ans avant notre ère, la processionnaire du pin est un insecte méditerranéen ravageur défoliateur que l'on rencontre dans tous les pays du pourtour du bassin méditerranéen. Elle s'attaque à toutes les essences de pin, avec une préférence pour le pin noir et le pin sylvestre. On la trouve aussi occasionnellement sur vos cèdres et les douglas. Du fait de ses nuisances spectaculaires, elle a fait l'objet de nombreuses études depuis les années 1960.

Le cycle de la processionnaire se décompose en trois phases (comme chez tous les lépidoptères).

- La phase adulte : papillon
- La phase larvaire : qui comprend 5 stades de chenilles (non urticante jusqu'au 3^e stade)
- La phase nymphale : transformation des chenilles en chrysalides. Cette phase dure de quelques semaines à plusieurs années.

Le cycle peut avoir de fortes variations en fonction des climats. Le cycle est annuel mais une partie des nymphes peuvent se transformer au bout de 2 années voire 3 ou 4 selon des mécanismes encore peu connus.

Un suivi annuel de la population hivernante (nombre de nids), du pourcentage de défoliation ainsi que

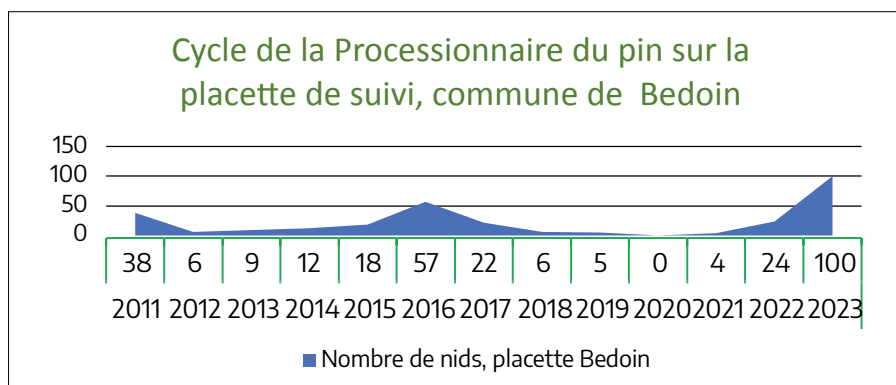
l'avancée du front de la *Thaumetopoea pityocampa* est fait par la Direction de la Santé des Forêts sur l'ensemble du territoire Français. Sur la commune de Bédoin, le comptage des nids sur la parcelle de suivi, située en forêt communale montre que nous sommes dans un cycle ascendant du développement de ce lépidoptère. De plus les conditions exceptionnellement chaudes des deux dernières années ont été favorables à l'extension. Le même phénomène de remontée en altitude a aussi été observé dans les Alpes et les Pyrénées.

Les problèmes sanitaires liés aux "soies urticantes" commencent dès le troisième stade larvaire. Les soies urticantes sont libérées dans l'air par la chenille lorsque celle-ci se sent agressée. Ces soies urticantes sont aussi très présentes dans les

nids d'hiver, même après plusieurs années, c'est pourquoi il est dangereux de manipuler des nids même vides.

Les dégâts occasionnés par la processionnaire du pin peuvent être spectaculaires jusqu'à provoquer des défoliations totales de l'arbre. Généralement, malgré cet affaiblissement et la perte de croissance, il ne subit pas de dommage vital. Néanmoins, l'accumulation de facteurs (stress hydrique, autre attaque d'insectes...) peut contribuer à

On peut voir sur le graphique la périodicité des pics de nidification qui est de 3 à 4 ans. Il faut donc s'attendre à ce que les colonies soient plus importantes l'année prochaine, avec une probable diminution l'année d'après.



Questions-réponses

Je peux écraser les chenilles avec mes chaussures ?

Non, car les poils urticants sont très volatils et peuvent rester dans vos chaussures.

Je ne risque rien si je reste accroupi à les regarder en procession ?

Si, car si la chenille ressent un stress, elle peut libérer ces poils qui sont très volatils et atteindre vos yeux.

La chenille tue l'arbre ?

Non, mais si l'attaque dure plusieurs années ou est trop forte, néanmoins l'accumulation de plusieurs facteurs

comme l'attaque d'insectes, stress hydrique... peuvent conduire à la mort de l'arbre.

Je brûle le nid et je suis tranquille ?

Non, les soies urticantes sont très présentes dans les nids d'hiver, même après plusieurs années, c'est pourquoi il est dangereux de manipuler des nids même vides. De plus une chrysalide peut rester plusieurs années dans le sol. Vous aurez brûlé les chenilles de l'année mais rien ne dit que l'année suivante vous n'aurez pas une nouvelle attaque (possibilité de les brûler dans un foyer fermé).

Si je vois où se sont enterrées les chenilles, je peux les déterrer pour détruire les chrysalides ?

Non car en s'enterrant les chenilles perdent des poils et ceux-ci mettent des mois à se dégrader, en retournant la terre vous risquez de libérer des soies et être contaminés.

Pourquoi il n'y a plus de traitement en hélicoptère en forêt ?

On ne traite plus en forêt car le produit utilisé, le *Bacillus thuringiensis*, est une bactérie qui s'attaque à tous les lépidoptères (papillons). La lutte microbiologique est soumise à des contraintes législatives fortes.

la mort de l'arbre. Les risques, (outre les ravages qu'elle peut causer sur les jeunes peuplements) sont la baisse de productivité et le préjudice esthétique sur les arbres, la projection de ses poils urticants peut entraîner chez l'homme d'importantes réactions allergiques et irritations oculaires. Certains animaux sont aussi exposés aux risques comme le chien et les chevaux. Le symptôme le plus souvent rapporté est la nécrose de la langue, qui peut parfois s'accompagner d'œdèmes des babines et de vomissements...

Les moyens de lutter contre la *Thaumetopoea pityocampa*

• Traitement microbiologique:

La lutte microbiologique consiste à appliquer sur le feuillage des arbres infestés, une substance contenant la bactérie *Bacillus thuringiensis*. La lutte microbiologique se réalise principalement durant les mois de septembre à novembre, lorsque les chenilles se trouvent dans leurs premiers stades larvaires. Toutefois, la lutte microbiologique est soumise à des contraintes législatives.

• **Piégeage des chenilles:** Consiste à disposer autour du tronc de l'arbre infesté une « gouttière » qui intercepte les chenilles partant en procession. Il faut installer 1 piège par arbre infesté, à une hauteur suffisante pour qu'il ne soit pas à la portée des enfants

• **Piégeage des papillons:** la pose de pièges à phéromone de synthèse consiste à attirer les papillons mâles présents sur le secteur pendant l'ensemble de la période de vol des adultes, réduisant ainsi les accouplements et le nombre potentiel de pontes.

• **Lutte par confusion sexuelle:** Consiste à saturer l'espace de phéromone d'attraction femelle afin d'empêcher les papillons mâles de trouver des femelles et de se reproduire.

• **Lutte mécanique:** Consiste à prélever et détruire manuellement les pontes et les nids de processionnaires du pin. En général, elle s'effectue sur des arbres isolés ou des petites surfaces (arbres d'alignement, jardins, parcs, lieux publics...) à l'aide de sécateurs, d'échenilloirs ou de matériel d'élagage.

• **Gestion paysagère et sylvicole:** La gestion paysagère et la lutte sylvicole consistent à améliorer la biodiversité des peuplements en privilégiant les feuillus, afin de réduire le nombre et l'accessibilité des arbres hôtes, et de constituer un refuge pour les ennemis naturels. La lutte par abattage d'un arbre infesté de manière récurrente peut aussi être une solution de lutte contre la processionnaire du pin.

• Lutte biologique

La lutte biologique permet de réguler à la fois les populations de chenilles, de papillons, pontes et chrysalides, par l'implantation au sein des sites infestés, de nichoirs spécifiques aux mésanges (contre les chenilles). En favorisant aussi les habitats des prédateurs naturels (Chiroptères contre les papillons, Insectes parasitoïdes oophages ravageurs au stade des pontes...)

• Combiner les méthodes de lutte

Il est important de noter que chaque technique de lutte pointe des stades précis dans le cycle de la processionnaire du pin et que plusieurs méthodes de lutte peuvent être mises en œuvre la même année.

Thierry de TAXIS du POËT,
Technicien Forestier Territorial
responsable du Triage de Bédoin.
Correspondant DSF

Pour en savoir plus Sites internet référents

www6.paca.inra.fr/entomologie_foret_med
www.ephytia.fr
www.ecophyto-pro.fr
www.plante-et-cite.fr



Sources : DSF, INRAE

■ *Comité consultatif environnement biodiversité transition énergétique*

Nichoirs au Cocadis

Cette année, la prolifération des chenilles processionnaires est particulièrement importante et les dégâts qu'elles commettent sont visibles.

Pour lutter contre ce fléau, le comité Environnement Biodiversité Transition Énergétique (après avoir pris conseil auprès de l'ONF) va installer au niveau du Cocadis des nichoirs à mésanges. Ces oiseaux sont en effet des prédateurs naturels de la chenille processionnaire et il devient donc indispensable de favoriser leur nidification. Profitant du budget qui lui est alloué, le comité se charge de commander une quinzaine de nichoirs et de les installer.

Vous serez bien entendu informés de la réalisation de ce projet et de ses enjeux



pour la survie de notre patrimoine forestier du Ventoux.

Journée « Nature propre » le 14 octobre 2023

La dernière rencontre du Comité EBTE a mis en évidence l'importance d'organiser une journée de nettoyage de notre

environnement et de sensibilisation au tri des déchets.

Pour que cette journée soit la plus efficace possible, il est apparu nécessaire de mettre en place des actions pédagogiques en amont et d'y associer d'autres actions d'information. Ainsi, par le biais du Conseil Municipal des Enfants et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles, le comité va organiser cette journée pour le 14 octobre 2023.

Nous espérons y proposer aussi des stands d'information et une nouvelle vague de mise à disposition de composteurs en partenariat avec la CoVe.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre journée en famille!

Cécile PAULIN,
présidente du comité EBTE

■ *« Marcher pour un arbre » : une belle opération pour notre forêt communale !*

► Comme annoncé en mars dernier à l'occasion du Trail du Ventoux, un chèque de 1100 € a été remis à la commune dans le cadre de la matinée du 11 mars « Marcher pour un arbre ». Cette somme correspondant à l'ensemble des inscriptions et des dons faits lors de cette manifestation.

M. le maire de Bédoin, Alain CONSTANT, inscrira au cœur de notre programme de reboisement de notre forêt communale ce chèque symbolique notamment par la participation des Bédouinçais à préserver notre patrimoine naturel.

Pour rappel, l'équipe municipale est pleinement engagée avec l'ONF dans la lutte contre le réchauffement climatique qui frappe notre territoire.

Que ce soit en associant les élèves de nos écoles, les administrés ou bien en



poursuivant nos démarches auprès des institutions et des partenaires privés, la commune a initié depuis 2020 une série de consultations et d'actions relayées bien au-delà de notre département!

Nous en profitons pour remercier chaleureusement les organisateurs

du Trail du Ventoux pour cette édition particulièrement réussie et leur implication à nos côtés en faveur du reboisement de notre forêt communale.

Dominique SOUMILLE

■ *Visite de la forêt avec l'ONF*

► Le samedi 1^{er} avril, dans le Ventoux, une réunion d'information a eu lieu avec les agents de l'Office National des Forêts sur la gestion de notre forêt communale.

Au-delà du plan de gestion raisonné et professionnel fort intéressant, nous avons abordé le réchauffement climatique et les évolutions probables sur l'étagement des essences.

Différents scénarios sont projetés et pris en compte par l'ONF suivant le niveau du réchauffement, des actions d'accompagnement adaptées devront être mises en œuvre durant la prochaine décennie.

La prolifération des chenilles processionnaires au niveau du Cocadis a été abordée. Malheureusement notre gestionnaire nous a confirmé qu'il n'y a pas beaucoup de solutions au-delà des actions naturelles des mésanges ou des chiroptères.

Confiants dans la méthode et les stratégies engagées par l'ONF, nous poursuivons nos actions, en lien avec le plan d'aménagement durable.

Gilles BERNARD



■ *Site d'escalade « la Combe obscure »*

Né au début des années 80, le site de « La Combe Obscure » est aujourd'hui un lieu incontournable d'escalade départemental avec pas moins de 83 voies de pratique allant du niveau 3B à 7C.

Au début des années 2000, a été un temps évoquée, une convention avec le Département afin de sécuriser la pratique. **Durant pratiquement 21 ans cette convention n'a jamais abouti pour diverses raisons laissant ainsi toute la responsabilité de l'activité pleine nature reposer, en cas d'accident, sur la commune de Bédoin.**

Début 2021, nous sommes intervenus auprès du Département pour rappeler l'impérieuse nécessité de conventionner avec la FFME et le Département afin de garantir la pratique en toute sécurité sous peine de fermer le site.

Après un an de discussion déterminée et engagée, les différents acteurs (Commune de Bédoin, Conseil Départemental, ONF, PNR du Ventoux et FFME) se sont rencontrés

pour procéder à l'état des lieux avec l'objectif d'intégrer le site dans le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

La convention tripartite entre la commune de Bédoin, le FFME et le conseil départemental permettra de préciser les engagements et responsabilités de chaque entité. La FFME aura en charge l'entretien et la conformité des voies, l'assurance en responsabilité civile du site sera supportée par le Département. L'accueil du public incombera à la commune.

Un dossier de plus mené avec détermination et célérité qui permettra enfin, une pratique de qualité en toute sécurité.



Dominique SOUMILLE, élue en charge des manifestations sportives



■ Conseil municipal des enfants

Les élus du CM1 s'expriment

Mathis Minard: « J'ai voulu me présenter car je suis un garçon curieux et je veux apprendre à mieux connaître ma commune. Je voudrais l'améliorer en proposant quelques idées comme: organiser une randonnée pour ramasser les déchets dans tout Bédoin, réaliser un court-métrage sur notre village pour le festival Polar-Pinard et créer un parcours de santé. »

Julie Adam: « J'ai souhaité me présenter pour donner des idées pour améliorer le village: créer un nouveau parc de jeux pour les enfants, refaire la fête de carnaval dans le village, mettre des jeux dans les deux cours de l'école, un policier pour traverser la route. »

Maël Lange: « J'ai voulu être élu pour représenter ma commune et prendre soin de mon village. Je voudrais installer des navettes pour monter au sommet du Ventoux, refaire le skate-park et construire une piste cyclable. »

Méline Alpini: « J'ai voulu être candidate au conseil municipal des enfants



pour représenter tous les élèves de l'école. Je voudrais végétaliser les cours de l'école, mettre des robinets automatiques pour économiser l'eau et donner à manger aux plus pauvres. »

Les élus du CE2 s'expriment

Elio: « Je me suis présenté pour améliorer Bédoin: manger de meilleurs repas à la cantine, reboucher les trous sur la place

et améliorer le parc. Je voudrais qu'il y ait un vendeur de Hot-dog sur la place. »

Maïssa: « J'ai voulu être élue car je trouve cela intéressant. Je voulais participer à renouveler le village de demain. Mes projets sont de créer une piste cyclable, d'installer des ralentisseurs sur les routes où les voitures roulent trop vite et d'agrandir le Skatepark. Je voudrais aussi mettre des barrières sur les trottoirs. »

■ Cross des écoles



On est partis à pied, on a vu des maternelles courir en premier.
Après c'était à nous les CE1 et les CP.
On s'est régaler. Ensuite on a reçu une médaille et on est rentré.
Marilou CE1

On est partis de l'école à pied. On est allés au tennis de Bédoin. Au début il y en a qui sont tombés à la fin, il y avait du boire et des barres de céréales. Océane CE1



■ Club le Ventoux de Bédoin Pour les jeunes de 60 ans et plus.



Le jeudi 6 avril 2023, la section Loto du Club a fêté dignement Pâques.

Les sorties à la Grotte Cosquer, au Canal du Midi, l'escapade gastronomie dans le Vercors et le déjeuner spectacle ont remporté un vif succès.

Le jeudi 29 juin 2023, un apéritif dînatoire a été offert à tous nos adhérents, ce jour un sondage a été effectué pour nos futurs voyages 2023 et 2024.

► Le samedi 14 octobre 2023, la sortie au Facteur Cheval est ouverte à tous.

► Réservez votre dimanche 26 novembre 2023, un repas payant sera organisé par le Club dans un restaurant à Bédoin, comme en 2022.

Nous vous attendons, tous très nombreux pour nos prochaines activités.

Serge BREZOUT



■ Musica Bédoin

Après le quintette de cuivres qui a ravi le public avec un programme allant du baroque aux Beatles, Musica Bédoin poursuit sa programmation éclectique, devant satisfaire tous les amoureux de bonne musique.

Le 11 juin à la Grange Piquet un duo à quatre mains a séduit les mélomanes avec des œuvres de Bizet, Fauré et Rachmaninov.

Après un après-midi pédagogique à l'École de Bédoin, consacré à la découverte des instruments à vent, en partenariat avec la municipalité, les 45

jeunes musiciens de l'orchestre d'harmonie du Conservatoire d'Avignon viendront le 4 juillet à 18h30, place de la République, enchanter petits et grands avec un programme consacré à la musique de films et de jeux vidéo.

► À noter le concert événement du 1^{er} septembre où nous accueillerons le quatuor Ellipsos. Quatre saxophonistes, Victoire de la musique, se produisant dans le monde entier, et ayant eu les honneurs du fameux canapé de Michel Drucker!



■ Aqui sian ben: 4^e édition

► Avec toujours la même volonté de dynamiser son territoire de manière culturelle et festive l'association vous propose un concert avec des artistes qui satisferont les goûts musicaux de chacun.

BLACK BIRD: Un duo bien connu sur Bédoin, ils vous feront revivre les meilleures chansons, des classiques de la variété française aux plus grands groupes pop internationaux!

MAKIZAR Rock Résistant: Ce groupe de rock, originaire des contreforts du Ventoux, mélange chanson, reggae ou ska, avec une rythmique solide, des lignes mélodiques, une guitare solo inspirée, une voix lead et des textes pertinents qui nous emmènent dans un univers festif.

OLIVER BLAKE: DJ autodidacte, il puise dans la culture soul, funk disco pour distiller un style Groove Deep détonnant qu'il partage dans les clubs les plus prestigieux de Saint Tropez à Ibiza ou plus près de chez nous avec le Kolorz!



Trois Food trucks vous proposeront une restauration variée et de qualité.

Entrée : 10 €, une boisson offerte
Lieu : Stade Municipal
Date : 8 juillet 2023 dès 18 h

Plus d'info : www.facebook.com/AQUISIANBENFestival



Contact : PP Jobert, 06 80 14 08 37. Web : www.musicabedoin.org



■ *Barrulade*

Pour la première année, en avril 2022 l'association Taxi-Pantaï proposait une « barrulade ».

Forts du succès de notre première édition qui emmenait le public nombreux en déambulation à la découverte de différents spectacles autour des demoiselles coiffées, nous avons reconduit l'évènement le 3 avril 2023.

Cette année près de 180 personnes nous ont rejoints à la caserne pour cet évènement malgré le mistral glacial. Chacun a eu le plaisir de découvrir et de se laisser surprendre par de jeunes auteures-compositrices, un clown et de jeunes musiciens au détour des ruelles et placettes du village.

Nous tenons à remercier pour leur participation l'association les flous du Ventoux, les jeunes de l'atelier théâtre de la MJC animé par Geneviève, la croisée, ainsi que la mairie pour la mise à disposition des locaux. Nous avons tous apprécié le fait de pouvoir clôturer la journée au chaud, à l'abri du vent.

Nous vous donnons rendez-vous en 2024, nous travaillons déjà sur « barrulade #3 »!

■ *Fête des poteaux*

Les naturistes de Bélézy habillent la ville

En 2021 la municipalité de Bédoin a donné son feu vert à notre association, le Club naturiste de Bélézy-Provence, pour un projet de street-art consistant à habiller les 134 poteaux qui bordent la mythique montée du Ventoux à Bédoin.

Nous avons déjà habillé plusieurs fois les poteaux au fur et à mesure de l'avancement du travail. À ce jour il ne reste plus qu'un seul habillage à terminer! Afin de célébrer l'achèvement de ce projet nous organisons cet été deux fois une petite fête.



Les dimanches matin 9 juillet et 6 août 2023 sur le parking P7

9h: installation des habillages

Rejoignez-nous si vous souhaitez assister ou même participer à cette performance artistique.

De 10h à 11h: ateliers ludiques et créatifs

Vous pourrez participer à un jeu et à un atelier tricot-crochet.

11h30: vernissage

Nous serons heureux à cette occasion de vous rencontrer et de partager avec vous le verre de l'amitié.

■ Les artistes naturistes exposent leurs œuvres

► Comme chaque année les artistes du Club Naturiste de Bélézy Provence exposeront leurs œuvres au centre culturel Hélien Adam de Bédoin.

Cette année cette exposition se déroulera du samedi 22 au jeudi 27 juillet 2023, le vernissage aura lieu le vendredi 21 au soir.

L'exposition réunira des créations en peinture, sculpture, photographie, art textile et tout ce qui relève d'une expression artistique et créative.

Des croquis pris sur le vif ou au contraire travaillés en atelier, des sculptures sur pierre et des créations de petits personnages en tissus qui nous parlent de familles ou de fêtes, des peintures abstraites ou figuratives...

Une exposition à ne pas manquer, des talents réunis pour le plaisir des yeux et des cœurs, le partage et l'échange.

■ Fin de saison au Bédoin Judo

C'est une nouvelle saison qui se termine au Bédoin Judo. La fête de fin de saison du 19 juin a clôturé cette année avec son traditionnel barbecue et le passage de grades pour les plus jeunes.

► Comme prévu, c'est au mois de novembre à l'Oustaü d'Anaïs, que l'on fêtera les 20 ans du club.

Ces derniers mois ont été également l'occasion pour les enfants, de participer à la finale de la coupe Fuji à Vedène.

Les dirigeants souhaitent à tous les membres du Judo et Cross training de passer un bel été en attendant de se retrouver, toujours aussi motivés, à la rentrée de septembre.

Renseignements : 06 22 48 15 04



■ Écurie des 7 virages

L'écurie des sept virages a eu l'occasion le 21 avril de participer à l'organisation du Tour Auto 2023. Le côté sportif était géré par l'Association Sportive Automobile Méditerranée, affiliée à la Fédération Française de Sport Automobile.

Cette course automobile d'environ 250 voitures anciennes regroupe des noms de pilotes et des véhicules prestigieux; Partis de Paris en passant par Beaune, Clermont-Ferrand, Valence, la course est passée à Bédoin avant de se diriger vers le circuit Paul Ricard au Castellet et vers Cannes.

Notre modeste participation, néanmoins appréciée des coureurs, fut d'assurer les arrivées au parking de la vigneronne et d'orchestrer la distribution d'une collation aux coureurs.

Ce fut du café chaud et autres boissons avec croissants pains au chocolat mais aussi des fruits et des friandises comme des berlingots de Carpentras, du nougat pour le réconfort avant une étape difficile pour les coureurs.



De nombreux spectateurs sont venus admirer ces véhicules et ont pu passer avec nous une très agréable matinée.

Dominique ROUYER
Président

■ Festival Polar-Pinard

Encouragés par une première édition réussie, les « Fondus au Noir » renouvellent leur festival Polar Pinard les 20, 21 et 22 octobre 2023, ils vous proposent cette année une programmation à travers des rencontres et dédicaces avec de nouveaux auteurs jeunesse et adultes, des petits-déjeuners avec écrivains en partenariat avec les cafés et restaurants locaux. L'ensemble des festivaliers aura l'opportunité de se retrouver pour une séance dégustations avec les vigneron bédoinais heureux de revenir cette année. Afin de rendre plus attractif le festival, des nouveautés vous seront offertes, mais le programme sera définitif fin août. Suspens oblige... La participation des « Flous du Ventoux » contribuera à renforcer ce climat « noir ». À nouveau, une classe de l'école primaire présentera sa production et le public jeune sera mis à l'épreuve par les professionnelles de la bibliothèque autour de jeux d'énigmes et d'intrigues, ainsi qu' autour d'un « escape game » proposé par la CoVe.

Un grand merci à monsieur le maire et à son conseil municipal pour le soutien apporté à cette manifestation.



S C R A B B L E D U V E N T O U X

Vous aimez jouer avec les mots ?

Venez découvrir de façon ludique le riche vocabulaire de la francophonie dans une ambiance conviviale.

Nous jouons en formule « duplicata » : l'ensemble des joueurs a les mêmes lettres à chaque tour de jeu pour éliminer le hasard. Nous vous accueillerons pour deux séances d'essai sans engagement de votre part, avec prêt du matériel si nécessaire.

Tous les mercredis à 14 heures au centre culturel, 1^{er} étage, salle du conte lu.

Initiation aux techniques de jeu.

**CONTACT : Guy DURAND
06 18 89 18 31
Mail : superdurand84@laposte.net**

■ M.J.C de BÉDOIN

La fin d'année approche. Nous avons pu constater un retour de nombreux inscrits encore plus nombreux qu'avant le Covid.

Un redémarrage en force de nos cours de musique, guitare, piano, violon, violoncelle mais aussi le jardin musical et l'italien.

Les expositions de fin d'année ont débuté en mai avec :

- la peinture libre et ses élèves peintres déjà aguerris,
- l'exposition des élèves de Véronique Albert avec leurs dessins et peintures toujours bigarrés et gais et l'exposition des élèves de Virginie Brueder et des œuvres de poterie toujours très étonnantes dévoilant le talent des habitants de Bédoin et alentour.



Les 17 et 18 juin la MJC a organisé une grande fête pour ses 45 ans avec de nombreuses activités gratuites et son

gala annuel de Danse et GRS le samedi soir qui nous a réservé comme toujours de belles surprises.

Les enfants ont participé à l'atelier de fabrication de lampes et au pitchoun bike.

Nous avons clôturé cette fête dimanche soir à 17 heures par un concert rock années 60 à 80 proposé par le groupe Graham et à 18 heures par un apéritif des 45 ans.

Après cette joyeuse fête, nous vous souhaitons un bon été à tous !



■ Association Taxi Pantai



Les Barrulades#2, déambulation artistique dans le vieux village de Bédoin, ont réuni 180 personnes autour de spectacles variés (musique, théâtre et clown).

Nos prochains évènements: les jeudis du Moustier à la Chapelle du Moustier à Bédoin

• LEÏ, polyphonies à 2 voix féminines de la Méditerranée jusqu'aux Balkans
Jeudi 13 juillet – 21 heures

• TANT QUE LI SIAM, polyphonies du Ventoux à 4 voix et LES MANDOLINES BUISSONNIÈRES, ensemble composé d'une dizaine de musiciens en provenance d'Alsace (mandolines, mandoles, guitares et basses)
Jeudi 20 juillet – 21 heures

• TANT QUE LI SIAM, POLYPHONIES DU VENTOUX à 4 voix et percussions
Jeudi 3 août – 21 heures

• LA BANDE A KOUSTIK TRIO, musique festive en provençal et berbère (accordéons, violon, rebab, guitare, percussions)
Jeudi 10 août – 21 heures

• RENAT SETTE & GIANLUCA DESSI
Jeudi 14 septembre – 21 heures

La vida fin finala met en musique 18 poèmes extraits du recueil « Les temps passats » de Jean-Yves Royer. Guitare et voix font corps et racontent les émotions du poète, son rapport à l'enfance, aux amours, à la vie...

Entrée 10/12€ • ADO LIBRE
GRATUIT – de 12 ANS

Renseignements et réservation :
taxipantai@gmail.com
www.taxipantai.com

■ Association culturelle du Hameau des Baux

Comme tous les étés, depuis 3 ans, l'association culturelle des Baux a préparé une belle saison estivale, plus longue, autour du « Paysage » qui rassemblera 7 artistes dans 4 expositions de 3 semaines du 22 juin au

10 septembre, dans la remise de Mickael Hameau des Baux sur Bédoin

1re expo du 22 juin au 9 juillet

- Patrice Poutou sculpteur,
- Patrice Constant peintre



Patrice Poutou

2° expo du 13 juillet au 30 juillet

- Denis Zammit peintre
(sculpteur)

3° expo du 3 août au 20 août

- Eva Vermeerbergen
peintre,

- Herman Janssen peintre,
- Catherine Bouillot céramiste

4° expo du 24 août au 10 septembre

- Christine Coblenz
techniques mixtes

■ En Forme à Bédoin

Les activités d'En Forme à Bédoin se poursuivent dans une bonne ambiance et avec assiduité.

Certaines d'entre elles se déroulent au lieu-dit les Grandes Fontaines pour le mois de juin 2023, afin de profiter de calme et de fraîcheur.

L'assemblée générale de l'Association a eu lieu le jeudi 8 juin 2023 à 18 heures dans la salle de musique 2 au centre culturel Helen-Adam. Quatre membres du Comité directeur sont sortants, nous accueillons donc avec enthousiasme toute personne désireuse de nous rejoindre.

C'est toujours avec grand plaisir que nous nous retrouvons pour être En Forme à Bédoin.

Pour nous contacter

Tél. : 06 12 75 40 66
secretariat@enformeabedoin.com
www.enformeabedoin.com

■ *Bédoïn en transition*

Nous regrettons que la réunion avec le Syndicat Mixte des Eaux Rhône-Ventoux du 1^{er} juin ait été reportée. Voici les questions que nous nous posons :

- Il faut actuellement mélanger l'eau de deux captages pour que nous puissions boire une eau dite « potable », quels sont les polluants présents et les risques pour la santé ?

- Comment le SMERV compte-t-il mieux protéger les champs captant ? Des travaux d'environ 2 M€ sont programmés pour dépolluer, mais qui va payer ?

- Les ménages devront-ils financer une dépollution dont ils ne sont pas responsables ?

- Le SMERV va-t-il mettre en place :
 - une communication sur les questions de sobriété auprès des agriculteurs, des entreprises et des particuliers ?
 - une tarification incitatrice à la sobriété en distinguant les résidences principales, secondaires et les locations touristiques ?

- Comment le SMERV explique-t-il que le m3 soit à 5,9 € pour une moyenne nationale à 4,2 € ?

- Avec le changement climatique, sé-

cheresses, canicules et pénuries d'eau vont se multiplier, mais :

- les captages répondront-ils aux besoins croissants en période estivale ?
- Comment réduire les fuites du réseau estimé à 25 % ?

- les infrastructures supporteront-elles les effets du réchauffement ?
- Le SMERV mettra-t-il en place la réutilisation des eaux usées ?

- Le SMERV va-t-il étudier un retour en régie directe ?

Envoyez vos questions à : contact@bedoin-transition.fr

■ *Bédoïn Ventoux avec vous*

Le tourisme : une activité essentielle.

Tant de communes s'emploieraient à gérer les flux touristiques synonymes d'emplois, d'économie florissante, d'animation, de maintien des services publics et des soins médicaux de proximité... Mais à Bédoïn NON, notre Maire se répand dans la presse en disant qu'il y a trop de touristes !

Qu'en pensent nos commerçants, nos artisans, les agriculteurs, la cave, tous les propriétaires de gîtes, tous les acteurs économiques qui exercent grâce au tourisme ?

Cette manne économique crée des désagréments pour les Bédoïnais, mais n'appartient-il pas à l'équipe municipale de les minimiser en prenant les bonnes décisions ?

Et les solutions ne manquent pas, encore faut-il avoir la volonté de les explorer et le courage de les mettre en œuvre au lieu, excusez l'expression, de « cracher dans la soupe » !

C'est comme pour la maison du Parc, après avoir tout fait pour casser le contrat de bail validé par tous les acteurs devant Notaire et qui coûtait ZÉRO euro aux Bédoïnais, la commune

doit maintenant s'endetter pour réaliser les travaux et assurer l'entretien des bâtiments du Moustier.

Tout ceci est parfaitement incompréhensible, incohérent et se fait au détriment de l'avenir de Bédoïn.

Pour échanger sur ces sujets et bien d'autres, nous vous invitons à participer à notre réunion publique de mi-mandat le 6 juillet à 18h30 à l'Oustaou d'Anais.

**Michel PAPE pour
Bédoïn Ventoux Expression**

■ *Bédoïn Ventoux, l'avenir ensemble*

La saison estivale s'annonce avec ses moments de convivialité et de festivités. Cette année encore, le programme est riche, varié avec une soirée supplémentaire offerte par la municipalité le 13 juillet sur la place de la Vigneronne et une fête votive du 15 août avec 4 soirées.

Les hameaux ne seront pas en reste avec la venue d'artistes locaux appréciés ! Notre camping offre désormais des possibilités d'hébergement en harmonie avec l'environnement avec 6 écolodges supplémentaires, la piscine a bénéficié de nombreuses interventions d'entretien et la buvette a fait peau neuve.

Ces derniers mois, nos projets ont poursuivi leur concrétisation. La fin des tra-

voux chemins des Florans et de la Font du Loup rendent enfin à cette zone du village un aménagement jamais pensé auparavant.

L'intégration dans le patrimoine communal des maisons cantonnières de Jamet, de la Grave témoigne de notre attachement à la riche histoire du Ventoux.

La création du premier conseil municipal des enfants s'inscrit dans le processus visant à rendre la parole à tous les administrés, enfants comme adultes... jamais initié à Bédoïn. Enfin le chalet Manin, fermé depuis 2001, est redevenu ce lieu d'accueil cher à nos familles.

La sécurisation routière et les réfections

de voiries se poursuivent en 2023 afin d'endiguer le retard accumulé.

Longtemps oubliés et dévalorisés au profit de projets guère en adéquation avec les attentes quotidiennes durant le mandat précédent, les petits travaux d'aménagement et d'entretien courant concourent à renforcer notre attractivité et la fierté d'habiter la commune.

Vos encouragements et satisfactions du quotidien nous confortent dans ces actions importantes à vos yeux.

Ensemble, maintenons le cap de nos objectifs économiques, financiers et environnementaux. Toujours à l'écoute, engagés et disponibles, nous vous souhaitons un bel été à toutes et à tous !



■ *Le Virage*

Recette de la panna cotta d'asperges et son coulis provençal

Ingrédients pour la panna cotta

- 200 grammes d'asperges vertes
- 10 cl de lait
- 10 cl d'eau de cuisson
- 20 cl de crème fraîche à 35 %
- Sel, poivre du moulin
- 2 feuilles de gélatine

Ingrédients pour le coulis provençal

- Une tomate
- ½ poivron rouge
- Huile d'olive
- Echalote
- Sucre, sel, poivre du moulin.

Préparation

Tout d'abord,

- Cuire les asperges, puis prélever 10 cl d'eau de cuisson.
- Garder les têtes d'asperges pour la présentation.
- Mixer les asperges avec le lait et l'eau de cuisson.
- Ajouter la crème, saler, poivrer.
- Faire chauffer, quand la préparation fume, ajouter les feuilles de gélatine, préalablement mises dans l'eau froide.
- Remuer au fouet pour dissoudre les feuilles puis verser dans les verrines, réserver au froid.
- Préparer ensuite le coulis, dans une poêle, couper la tomate, le ½ poivron.
- Rajouter de l'huile, l'échalote puis un peu de sucre, sel et poivre.
- Laisser confire puis mixer.

Présentation

- Verser un peu de coulis sur votre verrine puis déposer deux têtes d'asperges.
- Accompagner de salade verte et croûtons.

Bonne dégustation !





COLLECTIVITÉ HÔTE



RELAIS DE LA FLAMME : 5 SITES ICONIQUES EN RÉGION SUD

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



**ARRIVÉE DE LA FLAMME
EN FRANCE, À MARSEILLE**
8 mai

BARCELONNETTE
11 mai



0 15 30 km



MONT VENTOUX
19 juin

LAC DE SAINTE-CROIX
10 mai



CREPS ANTIBES
18 juin



PORT SAINT-LOUIS DU RHÔNE
12 mai



CALENDRIER DES GARDES DES MÉDECINS

Docteur Philippe BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA et Marie-Christine CAUT à Mazan, Sandrine EMPHOUX, Jean-Louis GUBERT et Anthony CASEGAS à Bédoin, Dominique LUNADIER à Mormoiron, Michel NADRA à Villes-sur-Auzon, Benjamin BLANCHARD-MARMOTTAN à Malemort.

DU SAMEDI 8 HEURES AU DIMANCHE 20 HEURES

8-9 juillet	Dr Anthony CASEGAS	04.90.65.92.12
14-15-16 juillet	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
22-23 juillet	Dr Benjamin BLANCHARD MARMOTTAN	04.90.69.77.68
29-30 juillet	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
5-6 août	Dr Clément CEZANNE	04.90.69.71.53
12-13-14-15 août	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
19-20 août	Dr Sandrine EMPHOUX	04.90.65.92.12
26-27 août	Dr Jean-Louis GUBERT	04.90.65.92.12
2-3 septembre	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
9-10 septembre	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
16-17 septembre	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
23-24 septembre	Dr Benjamin BLANCHARD MARMOTTAN	04.90.69.77.68
30 sept.-1 ^{er} octobre	Dr Philippe BRENGUIER	04 90 69 77 58
7-8 octobre	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
14-15 octobre	Dr Anthony CASEGAS	04.90.65.92.12
21-22 octobre	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
28-29 octobre	Dr Jean-Louis GUBERT	04.90.65.92.12

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

URGENCE DENTAIRE Téléphone : 04 90 31 43 43

PHARMACIE DE GARDE Téléphone : 3237

SAMU 15 - POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17 ou numéro 112

ÉTAT CIVIL

BIENVENUE

Augustin CHAUMARD PEYRET
Van BERTRAND
Ambre CORSO SAUREL
Marylou OMS
Noah WIRTZ
Lucien GARINO
Camille FERRERO SUBRA
Aaron FONTAINE
Mia JOUVAUD
Ambre PARMENTIER

né le 30.08.2022
né le 10.01.2023
née le 12.01.2023
née le 26.01.2023
né le 14.02.2023
né le 06.03.2023
née le 24.03.2023
né le 11.04.2023
née le 09.05.2023
née le 10.05.2023

FELICITATIONS

Vincent DUNAND et Leslie SORBIER
Guillaume COMBE et Marie DEL AGUILA

le 18.03.2023
le 13.05.2023

CONDOLÉANCES

Bernard DEBOIBE (92 ans)
Marie LABARBARIE épouse NALTCHAYAN (92 ans)
Pierre SERRANO (86 ans)
Georges CONSTANT (90 ans)
André CAMBE (83 ans)
Claudie MARAIS veuve POUPLIN (87 ans)
Anne PAKOSZ veuve BOROWCZAK (98 ans)
Simone DUPIN veuve CHATAIGNIER (91 ans)
Francis VERDET (89 ans)
Jacki HEINZ (89 ans)
Alain LAUGIER (78 ans)
Aloys BLANC (87 ans)
Nadine FLAMANT épouse MASSET (75 ans)
Reïne SAUREL veuve DONZET (89 ans)
Christine JEAN épouse JEAN (75 ans)
Robert HUARD (73 ans)
Christian VUITTENEZ (70 ans)
Ginette GARNIER épouse BROS (72 ans)
Marcel LEMMENS (92 ans)
Gérard TRAPPIER (81 ans)
Jean-Claude TRIBOULET (76 ans)
André SEGU (74 ans)
Michel CAVAGNA (70 ans)

le 03.02.2023
le 13.02.2023
le 14.02.2023
le 12.03.2023
le 26.02.2023
le 27.02.2023
le 28.02.2023
le 10.03.2023
le 12.03.2023
le 19.03.2023
le 23.03.2023
le 30.03.2023
le 31.03.2023
le 01.04.2023
le 02.04.2023
le 20.04.2023
le 26.04.2023
le 13.05.2023
le 19.05.2023
le 22.05.2023
le 26.05.2023
le 29.05.2023
le 08.06.2023